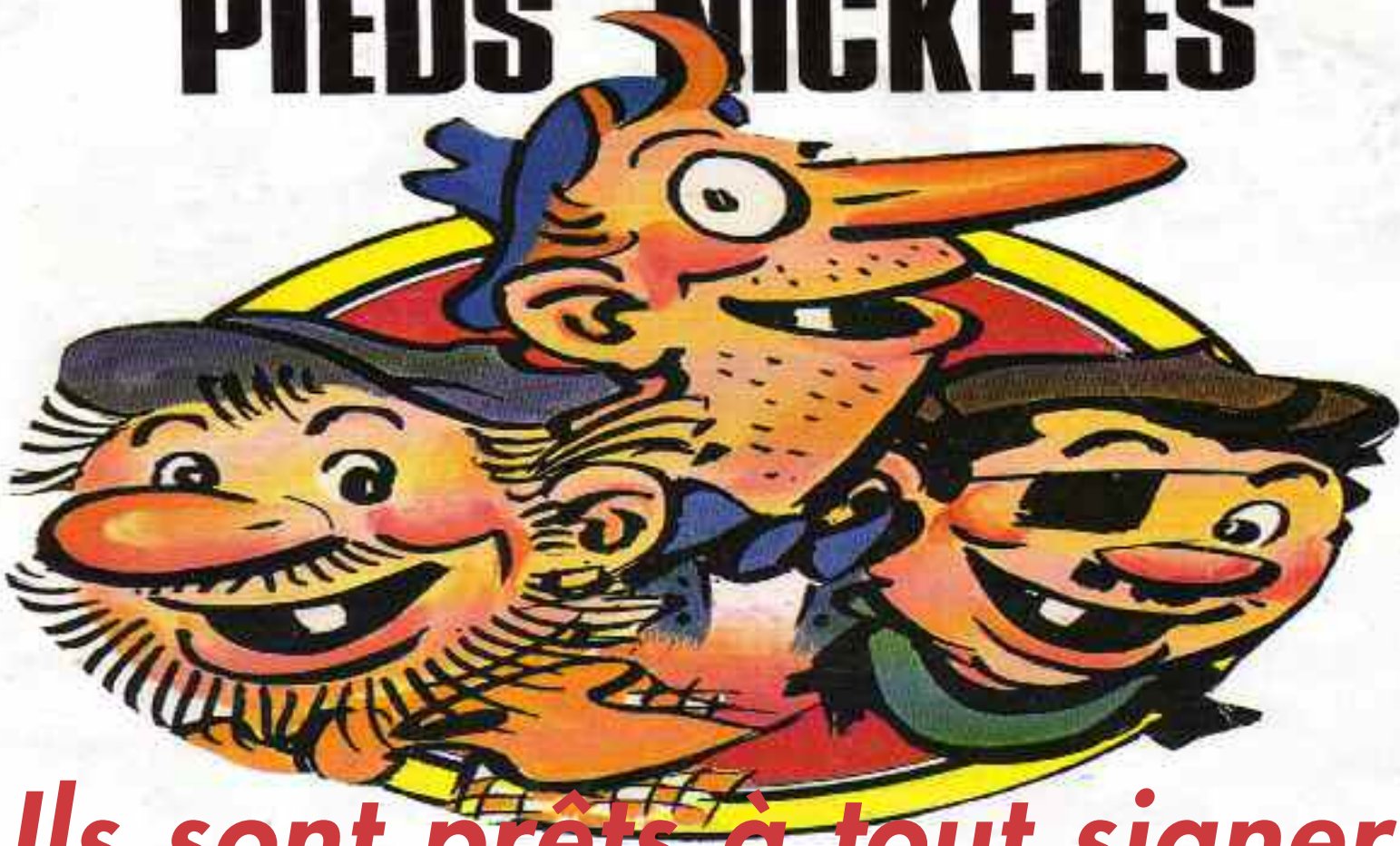




LES

PIEDS NICKELES



Ils sont prêts à tout signer

2 Édito René Mahaud

- 3 Fortin nous a quittés
- 4 Les 41 OMS B.Menguy
- 5 Cgt-Hpe
- 6-7 Un retraité J.Gersin
- 8 Épargne Boum ! L.Duquenne
- 9-11 Sécurité sociale B.Friot
- 12-13 Les mutuelles J.Landry
- 14-15 L'ère numérique M.J.Kotlicki
- 16-17 Le Code du travail G.Filoché
- 18 L'histoire F.Beroche
- 19 RSA du 68 ATD Quart-Monde
- 20 Islam
- 21-22 La Syrie B.Baissat
- 23 Laïcité encore... R.Mahaud
- 23 Il est interpellé... Y.Chaudière
- 24-25 StopTafta
- 26-27 Les grands singes J.Dhordain
- 28-29 À lire M.Norguez
- 30 Le Maître M.C.Bouju D.Légerot
- 31 Graphê C.Leloup
- 32-33 Échos des sections Ag-Rennes
- 34-35 Les lecteurs écrivent

Rédaction et administration

263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

Directeur de la Publication

René Mahaud

Responsable rédaction et fabrication

Michel Burguière

Comité de rédaction

Jack Dhordain, Lionel Duquenne,
Jean-Pierre Ghiotto
Andrée Kolar, Jean Landry, René Mahaud,
Daniel Muller, José Nuevo,

Imprimerie Hélio-Corbeil

4, Bd. Créte - 91100 Corbeil-Essonnes

ISSN : 12594245 - CPPAP : 1216 S 07110

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués
à la Filpac-Cgt



René MAHAUD

Membre du Bureau Ufr-Filpac

Sinistrose ? Embellies ? Espoirs ?

Comme d'habitude, j'ai attendu le dernier moment pour écrire l'édito, pour être au plus près de l'actualité, mais les termes que j'ai choisis sont restés à la forme interrogative.

Sinistrose, celle qu'engendre la situation internationale : on ne peut pas dire qu'elle est réjouissante ! Malgré l'annonce d'un cessez-le-feu et la cessation des bombardements la guerre sévit toujours en Syrie. Les petites manœuvres diplomatiques et les coups tordus de la Turquie, l'hypocrisie des États-Unis et de l'Arabie Saoudite, leur implication dans cette sale guerre, tout cela vient d'être confirmé par le « New York Times ». Dans son édition du 23 janvier 2016, le quotidien newyorkais révèle qu'une opération baptisée « Timbre sycomore » (Bois de sycomore en français) a été montée depuis 2013 pour entraîner l'opposition syrienne à Bachar al-Assad.

Plusieurs milliards de dollars ont été dépensés par les Saoudiens et les États-Unis via la CIA pour fournir des armes et entraîner les opposants syriens. Notons en passant que la dette colossale des USA, qui font marcher la planche à billets sans vergogne, s'élèverait à 21000 milliards de dollars ; une partie de cette masse monétaire a peut-être servi à armer les djihadistes de Syrie.

Tout ce mic-mac est inquiétant pour la paix du monde et a forcément des répercussions dans notre pays, d'autant que sur un autre front les va-t-en-guerre de l'Otan continuent leurs grandes manœuvres en Europe de l'Est afin d'isoler la Russie, soupçonnée d'expansionnisme après l'annexion de la Crimée et le soutien aux séparatistes ukrainiens.

Les vingt-huit pays de l'Otan, réunis à la mi-décembre à Bruxelles, ont pris des dispositions sans précédent pour créer une force de réaction rapide (ça ne s'invente pas !) de 40000 hommes répartis dans tous les pays de l'Otan entourant la Russie.

Les États-Unis, encore eux ! veulent allouer 3,4 milliards de dollars à cette initiative de « réassurance européenne ». Je ne sais pas vous..., mais moi ça ne me rassure pas, tous ces bruits de bottes.

Chez nous le gouvernement, d'une pseudo-gauche, continue le massacre des acquis issus de la Résistance. La liquidation des droits sociaux sous prétexte de modernité et de compétitivité, provoque la colère du monde salarié. Au moment où j'écris ces lignes, les syndicats qu'on accuse de bloquer le dialogue social n'ont pas encore trouvé la formule pour coller à la protestation quasi instantanée de la grande masse des salariés, c'est tout de

même curieux de voir la spontanéité de près de un million de signataires opposés à la loi travail de Mme EL Khomri et l'hésitation de certaines centrales syndicales : s'il fallait leur ouvrir les yeux, l'annonce du report de la loi de deux semaines, première réponse à la protestation populaire, est un premier indice.

Il y a des attitudes qui ne seront pas oubliées.

La réaction des salariés est à ranger du côté des embellies, mais il reste du pain sur la planche pour enrayer la marche en arrière du pouvoir.

Ce pouvoir qui n'a remis en cause aucune des mesures antisociales prises par ses prédécesseurs de droite. Ce pouvoir qui avait la majorité au Sénat, dans les Régions, dans les communes et les assemblées départementales, et dont l'incurie lui a fait perdre cette majorité.

Ce pouvoir qui a réussi le tour de force de se mettre à dos la quasi-totalité du corps social : la liste n'est pas exhaustive, mais citons pêle-mêle, les enseignants, les personnels hospitaliers, les médecins, les taxis, les agents SNCF, les CRS et les policiers de base, les notaires, les huissiers, les juges et magistrats... J'arrête, la liste serait trop longue et je risquerais d'en oublier.

Tous ces mouvements sont réjouissants, tous ces gens qui protestent vont-ils en tirer des enseignements politiques et exprimer dans les urnes leur désir de changement, eux dont la majorité ne vote pas ou ne vote plus, « mais ceci est une autre histoire » aurait dit Rudyard Kipling. **Espérons...**

Corbeil-Essonnes le 1^{er} mars 2016



Jacques Fortin nous a quittés

C'était pendant la nuit du 8 au 9 mars au CHU de Rouen, où il était né le 4 septembre 1931 ; son père était coupeur chemisier et sa mère tisserande. Alors que son père est prisonnier il perd sa mère en 1944 sous les bombardements de Caen. Un oncle le recueille avec sa jeune sœur retrouvée.

Son père revient de captivité en 1945. La même année, il devient apprenti typographe et adhère au syndicat de Caen. Marié en 1952, avec Colette, il travaille dans un journal local qui va disparaître en 1954.

Jacques s'installe alors en région parisienne où il travaille et milite dans différentes imprimeries de labeur. Il mute et entre à la CSTP. Son engagement lui vaut de subir des pressions et des ennuis, il gagnera quand même un procès contre son employeur du moment.

En 1960, il entre dans la presse parisienne au journal *l'Humanité*. Il est bientôt délégué du personnel et mène une activité syndicale importante, il devient secrétaire adjoint au CE.

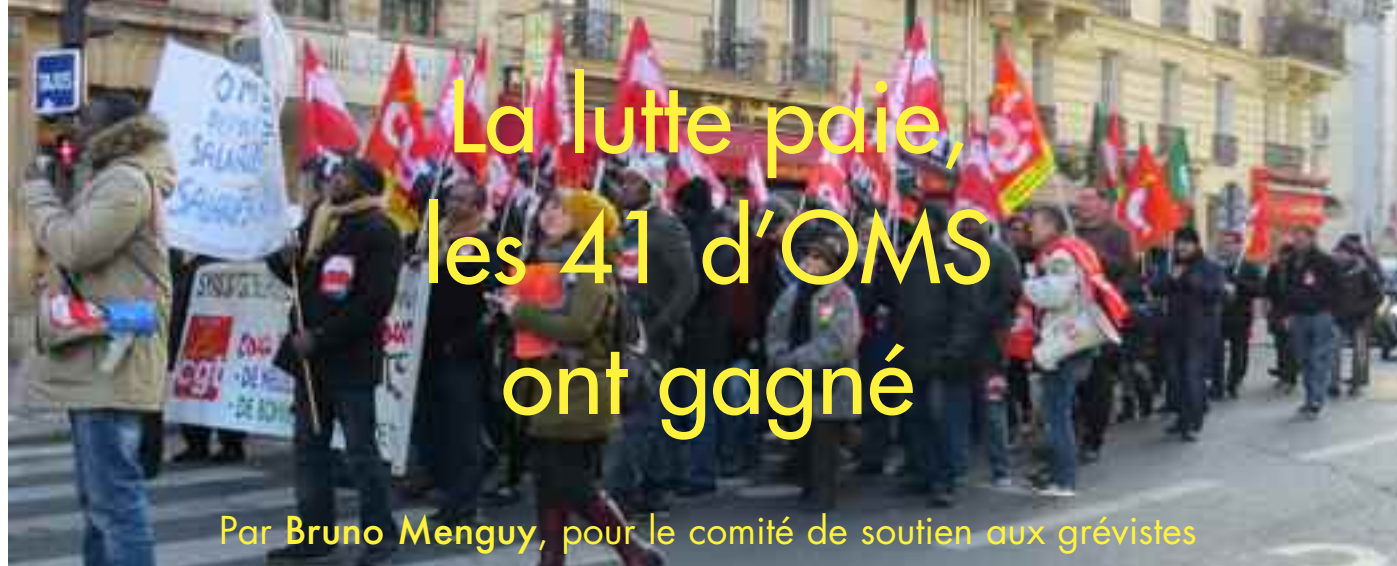
En 1974 il entre au *Figaro* où il est rapidement délégué du personnel, le journal passant à la Sirlo, il est toujours délégué du personnel et occupe le poste de secrétaire du GIA.

En 1979, il est élu au comité syndical du syndical et devient secrétaire adjoint presse permanent. En 1982, il est secrétaire presse ; jusqu'en 1986, il siège comme secrétaire du comité interpresse ; élu au comité fédéral national il est membre du bureau, il est également vice-président de la Mutuelle de la presse et membre de la commission de contrôle financier de la Filpac.

À la fin de 1986, il prend sa préretraite comme tous les camarades de la presse. Il a ensuite diverses activités au sein des associations de parents d'élèves. Après le décès de son épouse, il part vivre en province. Nous nous revîmes aux assemblées générales de la Mutuelle où il était un représentant élu des adhérents.

Voilà une vie bien remplie de militant au service des travailleurs. Nous n'oublierons pas ce camarade, notre pensée va vers ses proches.

Roger Bodin



La lutte paie, les 41 d'OMS ont gagné

Par Bruno Menguy, pour le comité de soutien aux grévistes

Parfois un petit vent doux et soyeux passe sur notre cou, il est un peu rare et nous émeut, provoque une tendre chaleur, tranquille, incalculée et nourricière, revitalisante.

L'affaire des 41 grévistes d'OMS/Paris-Habitat vient d'aboutir, au terme de 126 jours de grève, et ils ont gagné sur toute la ligne (sauf à licencier le patron !). Ces travailleurs du nettoyage ont réussi, contre syndicats véreux, patronat pourri, pouvoirs publics complices, indolents, et contre toute attente, à maintenir une solidarité entre tous, avec l'aide d'un solide comité de soutien de quartier et de syndicalistes vigoureux et fidèles à l'éthique syndicale.

Dans ce conflit, la responsabilité du bailleur social Paris-Habitat est entière car, au titre de donneur d'ordre dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, il avait un devoir de supervision des conditions de travail des salariés employés. Paris-Habitat a manqué à tous ses devoirs en privilégiant le moins-disant social ; aux termes du Code du travail, il relève du délit de marchandage, mais les mêmes qui s'indignent de l'épaisseur de ce code ne manquent pas de faire voter des lois et décrets qui s'y surajoutent et, surtout, en contournent les termes...

Pour l'heure, sachons que la plupart des revendications sont atteintes, que 65 % des jours de grève sont payés, qu'aucune sanction n'est retenue contre le moindre des grévistes et que toute mobilité ou toute mutation sont proscrites, que le syndicat CNT-SO est de fait reconnu dans l'entreprise. Les autres syndicats n'ont pu apparaître dans le protocole d'accord en raison de leur très faible motivation politique à vouloir défendre ces salariés qui méritaient mieux que les conditions d'exploitation qu'ils subissaient chaque jour dans leur travail et qui duraient depuis plusieurs années. Le patron a sorti le drapeau blanc et les grévistes ont accepté la trêve, qui a abouti, en quarante-huit heures, à cette sortie de crise. Pour autant, l'ensemble des procédures prud'homales sont maintenues et d'autres réparations sont prévues pour tous les salariés ayant participé à la lutte et peut-être mécaniquement pour d'autres de l'entreprise OMS.

Cette lutte fera date, elle fut exemplaire et sera un modèle à la fois pour tous les autres salariés d'OMS, mais aussi pour tout le secteur du nettoyage.

La coordination et la convergence des luttes, notamment entre le syndicat CNT-SO nettoyage et le syndicat CGT-HPE (Cgt des Hôtels de Prestige et Économiques) – entre autres par des actions à l'entrée d'hôtels qui aboutiront à plu-

sieurs reprises à l'expulsion d'OMS et à l'internalisation des personnels du nettoyage –, devront avoir un prolongement et feront école. L'assistance juridique, logistique, financière et humaine de la CGT-Finance, de l'UL-CGT 11^e arrondissement, de la CGT Paris-Habitat, du syndicat SUD-Commerce fut soutenue et continue. À quoi se sont ajoutés les dons à la caisse de grève de dizaines de syndicats dont les anciens grévistes, eux aussi victorieux, de l'entreprise de nettoyage TFN, ou encore l'Union fédérale des retraités Filpac CGT.

S'il y eut quelques grincheux dans le quartier des Fougères qui abrita (!) le piquet de grève, il y eut surtout quotidiennement le passage de dizaines de riverains, pour s'informer, pour soutenir le moral, pour abonder la caisse de grève, pour apporter des denrées, des plats chauds, du café, des sourires amicaux.

Des associations locales ont apporté une aide cruciale, soit comme lieu de réunion pour les AG, soit pour s'abriter par gros temps, soit pour entreposer du matériel, soit pour cuisiner et aussi pour les festivités, nerf de la bonne humeur.

Des organisations ont apporté leur aide, financière, militante et technique, notamment pour stopper les procédures en matière de loyers impayés (plus de 40 000 € cumulés), ainsi le PCF, le PG, ou le NPA ont, chacun à leur façon et selon leurs moyens, contribué à envisager la continuité de la lutte. Jamais nous n'avons eu à subir des rivalités malséantes et le combat demeura toujours premier.

Quelques médias locaux, *Fréquence Paris Plurielle* ou *Radio Libertaire*, ont régulièrement ouvert leur antenne aux grévistes, la presse militante aussi s'est emparée de cette affaire : *Mediapart* a bien informé, tout comme *l'Humanité*, *le Parisien* (à sa façon très parisienne) aura malgré tout attiré l'attention sur ce conflit, *Libération* a parfois bien relayé l'information avec ce détachement hautain qui le caractérise, *le Canard enchaîné* a pris sa part également et son dessinateur Wozniak aura célébré les grévistes par de magnifiques planches colorées.

La particularité de cette lutte fut peut-être sa petitesse, l'improbable comité de soutien ; tout le monde se tutoyait et finit par s'appeler par les prénoms.

Ce petit nombre devenait sa force, la gaieté et l'enthousiasme des grévistes polarisant le soutien et les soutiens interdisant le découragement, une dynamique forte se renforçait chaque jour, et dans le conflit les humains pouvaient encore s'entendre.

Il y eut aussi de ces minuscules victoires qui, transposées

Le syndicat Cgt de la propreté de la RÉGION PARISIENNE ENFIN SUSPENDU !

à grande échelle, pourraient instruire les puissants. Notre amie Lucie qui fut la lanceuse d'alerte du quartier, qui joua le rôle de trésorière, qui ouvrit sa porte à de nombreuses reprises, prêta sa cuisine, colla affiches et distribua sans compter les tracts édités, n'obtint jamais, pendant tout le conflit, la poignée de main de l'un des grévistes (étant femme et lui homme cela aurait contrarié ses convictions et sa perception), eh bien en ce dernier jour de grève, sans pression aucune, il lui a saisi la main d'une poignée ferme et sincère. En tous les cas, si vous passez par le quartier, demandez Lucie, tout le monde la connaît.

Le 28 janvier, ils ont repris le boulot, tâches ingrates et indispensables au confort de tous, où, d'une commune indifférence, la plupart se loueront de leur œuvre en considérant que la modicité de leur salaire est en rapport avec leur niveau d'instruction ou de diplômes, alors que c'est l'utilité sociale d'un travail qui devrait fonder sa rémunération.

Songez qu'il y avait lors des AG une discussion générale et un débat qui se tenaient en français, mais, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté ou d'incompréhension, les débats étaient aussi traduits en *soninké* (langue qui est parlée principalement au Mali). Ces gens montraient ainsi leurs qualités d'interprètes et aussi leur grand souci de la démocratie.

Que ceux qui les auront jugés ignorants s'interrogent, notamment sur leur pratique syndicale qui, entre autres, comprend l'éducation populaire et l'entraide.

Quatre mois de grève et de solidarité, dont nous ferons ultérieurement, à tout le moins, le récit détaillé. Nous continuerons d'informer pendant les semaines à venir sur le retour au travail, le bilan de la caisse de grève, la procédure prud'homale et l'application effective du protocole signé, dont les termes seront rendus publics. Bravo à tous ! ■ B.M



Les syndicats Cgt Parisiens réunis ce jeudi 18 février 2016 en Comité Général ont voté la suspension du syndicat Cgt de La Propreté de la Région Parisienne et ont refusé de suspendre notre syndicat Cgt des Hôtels de Prestige et Economiques.

Notre syndicat se félicite de ces décisions.

Il aura fallu 30 ans pour qu'une structure Cgt, en l'occurrence l'Union Départementale des syndicats Cgt de Paris, se décide à mettre les pieds dans le plat et à enfin prendre des mesures concrètes contre le syndicat Cgt de La Propreté de la Région Parisienne qui déshonore la Cgt en pratiquant la corruption avec les entreprises de propreté, voir notamment le reportage « *Cgt : La couleur de l'argent PARTIE 2 Spécial investigation* » sur le dos d'une main-d'œuvre essentiellement d'origine immigrée, fragilisée par les bas salaires pratiqués dans la branche, les problématiques de renouvellement des papiers et de logement.

Se pose dorénavant clairement la question du changement de fédération de ce secteur d'activité qui relève logiquement du Commerce et des Services plutôt que, par un anachronisme inexplicable, de la fédération des Ports et Docks qui dans cette branche navigue en eaux troubles !

Parallèlement les syndicats Cgt composant le Comité Général ont refusé de suspendre notre syndicat Cgt des Hôtels de Prestige et Economiques dont le caractère offensif, combattif menant des luttes de haut niveau, souvent victorieuses, a été reconnu unanimement.

Il aurait été paradoxal qu'à l'heure où le mouvement syndical, et particulièrement la Cgt, subit de plein fouet la dérive droitière du gouvernement Hollande (9 mois de prison ferme pour les 8 de Goodyear, du jamais vu depuis 1907 !) et l'ingérence de plus en plus grande du patronat qui se sent pousser des ailes avec une telle politique soumise à la finance et aux multinationales, que notre syndicat soit suspendu.

Le périmètre de nos statuts, qui était en cause, a été élargi lors de notre dernier congrès aux déserts syndicaux dans l'hôtellerie et à la sous-traitance, nécessité oblige. Nous ne pouvions en effet ignorer plus longtemps les SOS lancés par les femmes de chambre surexploitées du nettoyage hôtelier, coincées entre une Cgt de la propreté corrompue et un patronat rétrograde.

Cette victoire de notre syndicat est celle de la reconstitution de la communauté de travail hôtelière, de l'égalité de traitement et de la reconquête des déserts syndicaux dans l'hôtellerie.

Cela ne manquera pas de rehausser la représentativité et le blason de la Cgt dans cette branche d'activité.

VIVE LA LUTTE ! VIVE LA CGT !

Paris, le 19 février 2016

Cgt : un congrès « faux nez » est-il e

Par Jean

Le rejet de la loi El Khomri, fort de son million de signatures la veille de sa première manifestation le 9 mars, surprend un appareil confédéral azimuté vers un congrès faux-nez. Délégations croisées fédérations-Unions départementales pour délégations sévèrement triées, pas de tribunes de débat pour un document d'orientation qui banalise l'institutionnalisation au détriment des revendications... le cap du Vieux Port était celui du contrôle. Mais voilà le mouvement contre la loi El Khomri.

Si des centaines d'organisations de la Cgt et avec elles des milliers de militants ont grossi d'emblée les rangs de la résistance pour le retrait, une certaine hésitation confédérale est toujours présente. Comment dire non à Valls sans se couper de sa béquille syndicale, la Cfdt ? Comment batailler pour la disparition de la loi contre le travail quand Berger, le partenaire privilégié du « syndicalisme rassemblé », agit pour la labelliser afin de mieux en faire passer une version prétendument amendée ? Comment tenir congrès en ayant évacué dès le préambule toutes les questions revendicatives, alors qu'elles rutilent de mille feux au cœur du mouvement contre la loi El Khomri ?

Et puis, et surtout, s'il s'avère que la jeunesse s'en mêle vraiment, c'est qu'elle aura pris cette loi comme un exutoire contre le système qui ne lui laisse pas de place. Alors, une confédération qui veut se rajeunir tout en contrôlant les turbulences des moins de 25 ans, peut-elle se contenter de faire dans l'organisation à haute dose, comme l'orientation soumise au vote le préconise ? D'autant qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle formule organisationnelle, il s'agit pour le « document d'orientation » de se rapprocher des institutions d'État sur la base des régions répondant aux critères de l'Union européenne...

La loi El Khomri, produit de concertations de sommet rejetées par en bas

Le mouvement contre la loi El Khomri est une répétition générale, porteur de grands espoirs car la jeunesse s'en mêle. Motivé par une haute compréhension que cette loi est la frappe libérale de trop dans la stratégie du choc contre le peuple, il a été initié dans le tréfonds des réseaux sociaux. Il a bien sûr rencontré des militants en veille permanente, et a été relayé par des organisations vivantes et actives. Mais c'est une simple pétition sur un site numérique qui a lancé l'alerte. Ce mouvement est déjà assez riche pour guider la Cgt.

Cette loi est l'aboutissant d'une longue démarche contre les lois sociales. Depuis au moins deux ans, sur fond de campagne inquisitoriale contre le Code du travail, des rapports épais ont fait l'objet de discrètes concertations avec les partis de gouvernement, toutes les confédérations

syndicales, les coalitions patronales et bien sûr la cohorte des cabinets d'experts. Les rapports Mettling, Combrexelle, Pisani-Ferry, Quinqueton... ont été les pièces du puzzle de la loi El Khomri. La Carte Vitale supplantée par le Compte personnel d'activité, la fin des Conventions Collectives et l'accord local à disposition du seul employeur, l'organisation de la concurrence entre statut du travail salarié et statut d'auto-entrepreneur, la neutralisation des prud'hommes et le droit de licencier sans entrave, la fin de la mesure du temps de travail, le Code du Travail remplacé par 61 lignes magiques écrites de la main du cabinet Badinter, etc.

Au terme de cet effort de sommet dans le microcosme gouvernemental, la loi sortait brute des fonderies libérales. Elle se donnait pour ce qu'elle était, sans fard, une étape décisive dans la mise à fin du droit social. Voilà pourquoi le refus pétitionnaire de masse puis les manifestations de rue et les grèves expriment une résistance de fond aux destructions libérales présentées comme le fruit normal de la société de marché mondialisé. Il ne s'agit pas d'impopularité de telle ou telle tête de gondole, mais de perte de légitimité du libéralisme de gouvernement et de refus de ses dégâts.

Institutionnalisation, négociations ? Le lourd bilan confédéral éclaire le débat

Voici ce que propose le document d'orientation

45. Un syndicalisme qui équilibre activité institutionnelle et proximité avec les syndiqués, les salariés.

De quelle « activité institutionnelle » s'agit-il ?

La structure confédérale de direction a participé à toutes les réunions préparant les rapports introduisant la loi El Khomri. On trouve à la fin des volumineux travaux remis par les rapporteurs, qu'ils soient fonctionnaires d'État ou dirigeants de grands groupes privés, la liste exhaustive des personnes consultées. Y figurent à chaque fois les noms de représentants, mandatés ou non, de la Confédération es qualité ou de l'une ou l'autre de ses importantes organisations. C'est ainsi que dans le cadre de ce qui n'était pas des « négociations », mais des concertations organisées après les décisions prises d'en haut, la Cgt était sollicitée comme les autres confédérations pour apporter sa pierre à l'édifice. Le jeu institutionnel visait à la faire collaborer à l'œuvre libérale en cours.

Loi Rebsamen, Compte personnel d'activité (rapport Pisani-Ferry), rapport Mettling sur le numérique et le statut de l'auto-entrepreneur contre le statut du travail salarié, rapport Combrexelle sur la fin des conventions collectives et la place de l'accord d'entreprise, rapport sur la formation

Encore possible en avril à Marseille ?

GERSIN

professionnelle... La présence de représentants de la Cgt est-elle suffisante pour qualifier ces réunions de négociations ? D'aucune façon, d'autant que le contenu des mandats et le compte rendu de leur exercice est des plus discrets. Le résultat, exprimé de façon synthétique par la loi El Khomri, est éloquent : tous ces efforts de concertation tendaient à transformer le syndicalisme à l'image de la Cfdt. Seule la collaboration est moderne, à l'heure libérale...

Ce que révèle le bilan de toutes ces réunions sous l'égide du gouvernement, c'est que la riposte syndicale n'a pas été organisée. La loi Macron est passée sans coup férir au courant de l'été 2015, alors qu'elle contourne le code du travail pour le règlement des litiges employeurs employés. La loi Rebsamen, au même moment, est adoptée alors qu'elle interdit le fait syndical dans les TPE (-11 salariés). Elle y remplace la présence syndicale indépendante par des comités régionaux paritaires aux membres interdits de séjour dans les entreprises. En outre elle divise la représentation syndicale des IRP par deux. Les rencontres concernant le compte personnel d'activité se déroulent sur la base d'un long rapport qui le présente comme explicitement alternatif à la Carte vitale. L'alerte a bien été donnée, mais elle émanait des négociateurs sur l'Agirc Arrco...

Cgt et Cfdt, faut-il les rassembler ?

Cgt et Cfdt ont bifurqué après leur unité dans l'échec du mouvement de rue sur les retraites de 2010.

Le sommet de l'appareil confédéral Cgt plongeait dès les premiers jours de 2011 dans une guerre de succession concernant le remplacement du départ annoncé de Bernard Thibault.

S'ensuivit une période de 4 ans dont on peut sans peine relever la trace dans les journaux, tant les vraies ou fausses confidences et les fuites ont alimenté la chronique concernant la Cgt. Cette belle tranche de vie syndicale culmina avec l'affaire de Vincennes concernant en particulier l'éphémère prédécesseur de l'actuel secrétaire général. Les célébrations du 120^e anniversaire de la Cgt n'ont eu d'autre fonction que de voiler pudiquement cette longue épreuve. Elle n'était que l'expression d'une crise d'orientation, dont rien n'indique qu'elle soit close, à moins de confondre cette question avec celle de la succession. Ce vide d'orientation accroît la pression politique de la Cfdt.

La Cgt à l'épreuve de la stratégie CFDT du moindre mal. Les contrefeux contre le mouvement qui naît relèvent tous de la théorie du moindre mal. Le mécanisme est bien rodé. Résonne la petite musique du renoncement. Le défaitisme est enveloppé dans un pseudo bon sens et un prétendu

réalisme : « la loi va passer, c'est inéluctable, le rapport des forces n'y est pas, ce qui est malin, et à notre portée, c'est en atténuer les dégâts et amender pour arrondir les angles. Vous ne voulez quand même pas l'aventure, le renversement du gouvernement, le désordre de rue dont va s'emparer l'extrême droite avant même 2017. » C'est au nom de cette gymnastique de la reddition a priori que le monde des riches fait violence au monde des pauvres. Nous serions non dans le meilleur des mondes mais dans le monde du moindre mal. En conséquence, rangeons-nous sagement dans les écuries électorales de 2017 occupées par des chevaux d'éternel retour.

Ce mécanisme du moindre mal a conduit à la formation dès 2011 d'un bloc qualifié à tort de « réformiste » par les médias. Car de réformes, le triumvirat Cfdt Cftc Cgc n'en porte point. Il s'agit d'une adhésion idéologique de ces appareils confédéraux aux thèses du patronat en matière de « compétitivité ». À la capacité d'une entreprise de résister aux secousses de la concurrence, tout doit être sacrifié, protection sociale, salaire, emploi. L'accord de la bande des 3, signé en juin 2011 avec la CGPME, l'UPA et le Medef, a été la matrice de création des ANI et des lois destructrices pour les salariés depuis 4 ans.

Quelle orientation ? Celle de la résistance

De nombreux mouvements, aux multiples visages, ont pris le chemin de la Résistance. Présents dans la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, dans les mouvements écologiques, à Calais, dans les associations de solidarité à l'égard des immigrés, dans une kyrielle de luttes locales, sociales ou contre la destruction des services publics, ces actes se multiplient. Et c'est leur esprit de résistance, avec celui entretenu par nombre de militants qui n'ont jamais renoncé, qui souffle sur la lutte contre la loi El Khomri. Il nous apparaît que leur voix, comme celle du peuple, n'est entendue nulle part, pourtant elle forme une légitimité populaire qui est en fracture ouverte avec le système de représentation en vigueur. Les tonitruants médias sont devenus le monde du silence s'agissant de ces actions. À nous de restituer leur parole pour mieux discerner les chemins et bifurcations brusques du monde réel de la résistance quotidienne.

Voilà pourquoi, à l'instar de la presque unanimité du congrès de la Filpac de novembre 2015, nous préconisons une orientation tournée vers l'émancipation sociale. Il ne s'agit pas, comme dans le document de congrès, d'une référence formelle pour couvrir ses arrières et assurer les naifs d'une continuité historique. L'émancipation sociale, ce sont celles et ceux qui s'y engagent qui en parlent le mieux. C'est leur voie, c'est la voie du rebond. ■ J.G.

Le 7 mars 2016

Épargnants : attention à vos économies



Par Lionel DUQUENNE



Ce n'est malheureusement pas fini, la finance est toujours en crise et ce ne sont pas les excès de liquidités injectées dans les banques qui vont régler la situation, pas plus que la baisse des taux à 0 qui seront bientôt négatifs.

La FED (banque centrale des États-Unis) a stoppé provisoirement les QE *, la BCE, elle, continue, voire augmente celui-ci à raison de 60 milliards d'euros chaque mois, et ce non pas pour dix-huit mois mais pour vingt-cinq mois, jusqu'au changement de gouvernement actuel -, soit un total avoisinant 1500 milliards de liquidités injectés dans les milieux financiers à terme.

Les pays européens, en particulier ceux de l'Eurogroup, ont, en principe, les moyens de résister longtemps à une croissance de la dette souveraine, dans la mesure où les taux d'intérêt sont bas et l'épargne privée abondante, ce qui est le cas actuellement de ces deux composantes.

La fée blonde de la FED, madame Hellen, entretient le suspense sur la hausse des taux d'intérêt, elle parle un jour d'un éventuel QE et puis un autre jour une hausse des taux. Elle

connaît les effets et les enjeux d'une hausse des taux sur l'économie mondiale.

Mais cette situation de calme apparent ne sera pas éternelle, et les Européens prendront bientôt conscience de la difficulté de l'enjeu et des risques.

D'après certains économistes, pour rétablir en Europe, dans les années 2060, un niveau d'endettement public raisonnable, aux alentours de 60 % du PIB, il faudrait passer d'un déficit structurel de 3,5 % (2010) à un excédent de 4,5 % en 2020 et le conserver jusqu'en 2030 ! Cela supposerait de réduire les dépenses publiques de 8 % du PIB, soit de 20 % à 25 % du budget.

Cela exigerait de réaliser des économies de l'ordre de 300 milliards d'euros ou d'augmenter d'autant les impôts (en France, un basculement de l'ordre de 70 milliards d'euros). Cette perspective est quasiment impossible.

Aucune démocratie ne l'a jamais fait, et les peuples préféreront sans aucun doute *ne pas acquitter leurs dettes*.

Prenant conscience de ce fait, les marchés financiers ne croiront plus les gouvernements européens capables de rétablir leur équilibre. Ils parieront alors sur un effondrement.

D'abord, pronostiqueront-ils, des pays vacilleront ou tomberont, comme on l'a vu il y a quelques années avec l'Islande, en raison des turpitudes de ses banques, et de la Grèce sur ses folies budgétaires

imposées par la Troïka. Aujourd'hui encore, ce peuple est dans la rue contre les réformes imposées par les prêteurs, les mêmes qui les ont pillés pendant des années et qui en veulent toujours plus.

Pour retarder les risques de défaut probable, l'Union européenne utilisera tous les expédients. L'inflation, à la fois tant attendue par certains et tant redoutée par d'autres, jusqu'à soigneusement contenue par la globalisation et la dépression, se déclenchera et réduira la valeur de la dette et, avec elle, celles des patrimoines financiers et des revenus fixes des épargnants européens ayant financé la dette publique et, avec eux, les détenteurs d'un patrimoine financier, de quelque nature et de quelque montant qu'il soit.

Si elle n'est pas soigneusement maîtrisée par une hausse des taux d'intérêt, l'inflation explosera. Mais si les taux d'intérêt grimpent, la dette sera encore moins finançable. En conclusion, quoi qu'il se passe, l'explosion est inévitable.

C'est alors que les pays européens comprendront que, s'étant privés de l'arme illusoire de la dévaluation, il ne leur restera plus que celle, efficace, de la solidarité entre tous. Cependant, les États-Unis et leur allié britannique feront tout pour discréditer l'euro, un concurrent du dollar dont ils se seront employés méthodiquement pendant des années à saper la crédibilité. ■ L.D.

**Le terme assouplissement quantitatif, traduction de l'anglais Quantitative easing (QE) désigne un type de politique monétaire dit « non conventionnel » auquel peuvent avoir recours les banques centrales dans des circonstances économiques exceptionnelles.*

Sécurité sociale : un levier de pouvoir confisqué aux salariés...



Par Bernard FRIOT (*Le MONDE diplomatique*)

Une autre histoire de la Sécurité sociale

Depuis sa création en 1945, le régime général de la Sécurité sociale subit le feu des « réformateurs » de tout poil. Comment expliquer cet acharnement contre un système que l'on réduit souvent à une simple couverture des risques de la vie ? C'est que, au-delà de l'assurance sociale, les pionniers de la « Sécu » forgeaient un outil d'émancipation du salariat géré par les travailleurs.

Dans son roman *Les Lilas de Saint-Lazare*, paru en 1951, l'écrivain Pierre Gamarra met en scène Mme Récompense, gardienne d'un immeuble parisien. « *Porte-moi cette lettre à la petite dame du troisième, et tu auras une récompense* », dit-elle souvent aux gamins, qui raffolent de ses bonbons. La politique, la lutte des classes, ça n'est pas son affaire.

Pourtant, en ce jour de février 1951, elle se joint au formidable cortège qui, sous une pluie battante, rend un dernier hommage à Ambroise Croizat. Le peuple de Paris s'est reconnu dans celui qui a mis en oeuvre la Sécurité sociale et qui, depuis... a disparu de la photographie. Ouvrier d'usine à 13 ans, militant syndical et communiste, Croizat est nommé en 1928 secrétaire de la Fédération des métaux de la Confédération générale du travail unitaire (CGTU) et négocie en juin 1936 les accords de Matignon. Quel danger présente son action en tant que ministre du Travail et de la Sécurité sociale, du 21 novembre 1945 au 4 mai 1947, pour que l'histoire officielle ait décidé de l'ignorer ?

La réponse tient en quelques mots : la mise en place d'un régime général de couverture sociale qui, non seulement mutualise une part importante de la valeur produite par le travail, mais qui en confie aussi la gestion aux travailleurs eux-mêmes. Croizat n'invente pas la Sécurité sociale, dont les éléments existent déjà ; il rassemble en une seule caisse toutes les formes antérieures d'assurance sociale et finance l'ensemble par une cotisation

interprofessionnelle à taux unique.

Les allocations familiales, l'assurance-maladie, les retraites et la couverture des accidents de travail du régime général ont ceci de renversant que la collecte des cotisations ne dépend ni de l'État ni du patronat, mais d'une caisse gérée par des représentants syndicaux.

La puissance du régime général est redoutable : selon l'estimation de l'Assemblée consultative provisoire en août 1945⁽¹⁾, il socialise dès le départ le tiers de la masse totale des salaires.

Ce système unique sera effectif de 1946 jusqu'au milieu des années 1960. Entre-temps, il aura fait l'objet d'un travail de sape systématique. Pour l'histoire officielle, tout paraît simple. L'affaiblissement de la droite et des patrons, les cinq millions d'adhérents de la Cgt, le « plan complet de Sécurité sociale » prévu par le Conseil national de la Résistance ainsi que l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui l'institue auraient ouvert un boulevard aux architectes du régime général.

C'est une fable ! La mise en oeuvre concrète se révèle herculéenne. Avec Pierre Laroque, directeur de la Sécurité sociale au ministère, Croizat supervise l'installation du nouveau système en lieu et place du méli-mélo préexistant : un millefeuille de couvertures par profession, par branche, par catégorie de salariés, par type de risques, auxquelles il faut ajouter les mutuelles et les caisses syndicales et patronales⁽²⁾.

L'unification repose sur les seuls

militants de la Cgt, la Confédération française des travailleurs chrétiens (Cftc) s'étant déclarée hostile à la caisse unique. Les crocs-en-jambe ne manquent pas. Quand les militants dénichent un local vide pour héberger une nouvelle caisse, il arrive qu'une administration le préempte⁽³⁾.

Des résistances inouïes

Pourtant, c'est fin août 1946, que les hussards rouges ont mis sur pied 123 caisses primaires de Sécurité sociale et 113 caisses d'allocations familiales (CAF). Leurs administrateurs, d'abord désignés par le syndicat, seront bientôt élus par les salariés. Parallèlement se négocie, sous l'arbitrage de Croizat, une convention collective pour les personnels des deux instances nationales employeuses : la Fédération nationale des organismes de sécurité sociale et l'Union nationale des caisses d'allocations familiales, ce qui permettra de reclasser plus de 70000 agents issus des anciennes caisses.

Pourquoi cette séparation entre caisses primaires et CAF, alors que le projet initial prévoyait une caisse unique ? C'est que l'idée d'un seul organisme concentrant un tel pouvoir aux mains d'ouvriers se heurte à une résistance inouïe. Les membres de la commission réunie en juin 1945 pour préparer les ordonnances sur la Sécurité sociale ne parviennent pas à se mettre d'accord. À l'Assemblée consultative provisoire, une majorité obtient qu'on sépare les allocations familiales des assurances sociales ➤

(maladie et vieillesse) et des accidents de travail. La démocratie sociale en ressort affaiblie, car les allocations familiales forment alors la composante la plus puissante du régime (plus de la moitié des prestations), et leurs conseils d'administration ne comptent qu'une moitié d'élus salariés contre trois quarts dans les autres caisses.

Au sein même de la Cgt, les appréciations divergent. La direction confédérale pousse à l'extension maximale du régime général. Mais les logiques professionnelles portées par les cadres, les fonctionnaires et les branches comme l'énergie, les mines et les chemins de fer résistent. Ces dissensions pèsent d'autant plus que plane sur la Cgt la menace d'une scission.

Celle-ci intervient alors en 1947, au début de la guerre froide, et donne naissance à Force ouvrière (FO). Faisant allusion à de « sérieuses polémiques » internes, un document confédéral publié en avril 1946 explique que, en vue de la « réalisation de l'unité des assurances ouvrières, il convient de ne pas créer de nouvelles cloisons financières entre les cadres et le personnel d'exécution, ni entre les professions à taux de salaire relativement élevé et celles dont le taux de salaire ne dépasse pas le minimum vital⁽⁴⁾ ».

La direction confédérale sera battue ; l'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc) est créée en mars 1947. Quant aux fonctionnaires, si la confédération obtient la même année leur intégration dans le régime général pour la maladie, leurs mutuelles en sont exfiltrées dès 1947. Les mutuelles, rendues obligatoires à partir de 2016 par le gouvernement actuel, sont un adversaire majeur du régime général en matière de santé. La création en 1958 de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic), puis, en 1961, d'un régime complémentaire de retraite réclamé par le patronat allié à FO et à la Cftc, l'Association pour le

régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco), s'effectue contre le régime général.

Or la maîtrise de cette institution par les salariés reposait sur le taux unique de cotisation interprofessionnelle et sur la caisse unique, qui unifient le salariat et réduisent le pouvoir d'initiative des employeurs. Promoteur de la division des caisses qui fissure l'autonomie ouvrière, le patronat s'appuie également sur le gouvernement, qui, en dernière instance, fixe les taux de cotisation et le montant des prestations.

Une telle prérogative n'allait pas de soi, puisqu'il fut question en 1945 que le taux de cotisation soit décidé

1950 que les neuf seizièmes de la cotisation ne sont pas affectés aux pensions, mais autoritairement versés à la Caisse des dépôts pour couvrir des dépenses courantes de l'État. Leur cumul représente à ce moment 155 milliards de francs⁽⁵⁾, soit plus de 20 % du produit intérieur brut (PIB). Depuis la fin de la guerre, l'administration fiscale rêve de mettre la main sur la collecte des cotisations.

En 1945, la Cgt avait réclamé en vain un statut mutualiste pour une caisse nationale afin de garantir sur le long terme le contrôle de l'institution par les intéressés. Coupant la poire en deux, les ordonnances d'octobre 1945 dotent alors la caisse nationale du statut d'établissement public à caractère administratif, tandis que les caisses locales ressortissent du droit privé. Les relais du ministère des finances bataillent au cours des années 1950 pour obtenir le transfert des cotisations (gérées par les travailleurs) vers l'impôt (géré par l'État). Cette offensive fera long feu jusqu'à la création de la contribution sociale généralisée (CSG), un impôt affecté au régime général institué en 1990 par le gouvernement de M. Michel Rocard.

Une autre bataille, mobilisant les mêmes acteurs, fait rage pour restreindre l'emprise de la Cgt. Des cinq

élections organisées au sein des caisses primaires entre 1947 et 1962 la Confédération sort majoritaire, recueillant d'abord 60 % des suffrages (puis 50 % après la création de FO), devant la Cftc (20 %), ainsi que divers acteurs, dont la mutualité (20 %).

Le patronat s'attache à évincer cet adversaire encombrant de la présidence des caisses en apportant systématiquement ses voix aux candidats de la Cftc, de FO et de la Confédération générale des cadres (Cgc), avant de se heurter au rapprochement entre la Cgt et la minorité progressiste de la Cftc. La centrale chrétienne entame en effet une déconfessionnalisation qui aboutit en 1964 à la création de la Confédération française démocratique du travail (Cfdt). C'est d'ailleurs l'élection de présidents de caisse issus de l'unité Cgt-Cfdt qui précipitera la reprise en main gou-



par les salariés eux-mêmes. Sensibles aux arguments des employeurs, les gouvernements successifs gèlent le taux de cotisation au régime général durant toute la décennie 1950.

Ce sabotage de l'institution attise le mécontentement des assurés, qui perçoivent des remboursements très inférieurs à leurs dépenses de santé réelles. Des campagnes de presse imputent aux gestionnaires ouvriers les conséquences d'une pénurie organisée par le gouvernement. Par exemple, ce dernier maintient les pensions à un niveau extrêmement faible en refusant au régime général la reconstitution de carrière pratiquée à l'Agirc. L'assurance-vieillesse affiche donc un excédent considérable, que l'État ponctionne goulûment.

Henri Raynaud, secrétaire de la Cgt chargé du dossier, montre en avril



vernementale et patronale de cette expérience d'autonomie ouvrière.

Au demeurant, l'intervention de l'État ne fut jamais absente. D'abord légère, elle s'accroît au fil des ans : contrôle financier (1948), mise sous tutelle des caisses déficitaires (1950), création de l'Inspection générale de la Sécurité sociale⁽⁶⁾ (1960), réduction des pouvoirs des conseils et professionnalisation des dirigeants des caisses (1960).

Le coup de grâce est porté en août 1967 par les ordonnances Jeanneney qui imposent le paritarisme. Auparavant, les syndicats élisaient deux fois plus de représentants que le patronat dans les caisses primaires ; chacun en désignera désormais un nombre égal. Cette réforme, portée par le Conseil national du patronat français et par FO, dont le secrétaire général André Bergeron revendiquera la copaternité du dispositif, s'accompagne de la suppression des élections des conseils, amputant ainsi les administrateurs de leur légitimité auprès des salariés⁽⁷⁾. Le patronat cogérera ainsi la plus symbolique des institutions ouvrières. Alors, comme par enchantement, l'assiette et le taux de cotisation au régime général progresseront de nouveau...

Soixante-dix ans plus tard, on saisit mieux l'acharnement de la sainte alliance réformatrice contre le régime général géré par les travailleurs et contre ses architectes. Des textes syndicaux publiés à l'époque ressort la fierté des ouvriers qui prouvent leur capacité à gérer un budget équivalant à celui de l'État. Même appauvri et mutilé de son caractère autogestionnaire, ce régime a posé les bases d'une toute nouvelle pratique du salaire, contraire à la pratique capitaliste courante.

En 1946, le revenu salarié d'une famille de trois enfants (la moyenne

dans les familles populaires) est constitué pour plus de la moitié par des allocations familiales, dont le montant se calcule comme un multiple du salaire de l'ouvrier non qualifié de la région parisienne. Le travail parental est ainsi reconnu par du salaire : on peut être producteur de valeur sans aller sur le marché de l'emploi. De la même manière, l'assurance-maladie paie le salaire à vie des

soignants et subventionne l'équipement hospitalier, préservant ainsi le domaine de la santé du chantage à l'emploi et du recours au crédit, deux institutions vitales pour le capital. Contre les comptes individuels de l'Arrco-Agirc qui organisent la retraite comme un revenu différé, le régime général instaure le droit au salaire continué des retraités, eux aussi reconnus comme producteurs de richesse.

Cette dimension subversive de la cotisation reste farouchement combattue. Une mobilisation non seulement pour sa défense, mais aussi pour sa généralisation à l'ensemble de la production raviverait le souffle qui fit sortir Mme Récompense de sa loge et changea profondément la société d'après-guerre. ■

Bernard FRIOT Christine JASKE

Notes :

(1) « Rapport sur le projet d'organisation de la Sécurité sociale », débats de l'Assemblée consultative provisoire, n°68, *Journal officiel* du 1^{er} août 1945.

(2) Ibidem, ainsi que *Le Peuple*, Paris, 30 janvier 1947.

(3) Cgt « La défense de la Sécurité sociale », rapport présenté par Henri Raynaud, secrétaire de la Cgt, au Comité confédéral national des 14 et 15 janvier 1947.

(4) *La Voix du peuple*, Paris, avril 1946.

(5) Henri Raynaud, « L'amélioration de la Sécurité sociale en France », *Le Peuple*, avril 1950.

(6) Devenue en 1967 Inspection générale des affaires sociales (Igas).

(7) Michel Laroque, « La Sécurité sociale. Son histoire à travers les textes, 1945-1981 », tome 3, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, Paris, 1993.



Ballade des biens du temps jadis

Composé sur le modèle de la « Ballade des dames du temps jadis » de François Villon, ce poème met l'accent, de façon ironique, sur la disparition du ravitaillement et ses causes, pendant l'occupation allemande.

*Dites-moi où n'en quel pays
Sont allés les chapons du Maine,
Nos vaches grasses, nos brebis,
Et nos moutons de haute laine.*

*Surpris par disette soudaine,
Nous restons là, claquant des dents.
Rien à mettre dans nos bedaines.
Mais où sont les neiges d'antan ?
Où s'en va le cuir de nos bœufs ?
Point n'est-ce nous qui portons bottes ?
Où vont notre beurre et nos œufs ?
Nous n'en voyons cageots ni mottes.
Semblablement où vont les crottes
De chocolat du nouvel an ?
J'en ai vu emporter des hottes...*

Mais où sont les neiges d'antan ?

*La crème blanche comme un lys,
Le lard rose à la brune couenne,
Nos bons fromages du pays,
Les patates de nos domaines
Et les lapins de nos garennes,
Qui sont occis par l'occupant,*

*Où vont-ils, Vierge souveraine ?
Mais où sont les neiges d'antan ?*

*Prince, n'enquerrez de semaine
Où tout s'en va, ni de cet an ;
Tout va chez notre sœur germaine...*

Mais où sont les neiges d'antan ?

Auteur anonyme, tract clandestin, sans date

(coll, musée de la Résistance nationale de Champigny)

Que sont devenues les confréries... ?

... des mutuelles ?

Esprit, es-tu là ?



Par Jean LANDRY

Alors que, depuis le 1^{er} janvier 2016, la loi fait obligation aux entreprises d'adhérer pour leurs salariés à une couverture complémentaire (ANI), alors que, toutes voiles dehors, les AXA*, Maaf, MMA, GAN, Crédit mutuel... et autres officines capitalistes déguisées en sociétés mutualistes font le forcing auprès de clients potentiels, j'ai voulu en savoir plus sur les origines de ce qu'on appelle aujourd'hui le « Mouvement mutualiste ».

Déjà, au sein des différentes civilisations, égyptienne, gréco-romaine, etc., l'entraide mutuelle s'organisait autour du travail. Puis le christianisme a développé nombre de ses activités et celle de l'entraide charitable vers les plus démunis. Ce sont ces deux caractéristiques primordiales qui guideront tout le développement mutualiste.

Au Moyen Âge, les « *mutuelistes* » sont peu nombreux. Ils constituent une minorité au sein de la population. Les institutions de charité, les hôpitaux, les hospices, la table des pauvres, l'aumône privée viennent en aide à ceux qui sont frappés par le sort. Dans le même temps, les communautés ouvrières, les corporations de métiers se développent, la plupart du temps grâce aux traditions orales, par lesquelles de père en fils les ouvriers se transmettent les règlements de leur métier. Cette transmission des métiers restera pendant cinq siècles un code des lois professionnelles pour les travailleurs.

C'est dans ce cadre qu'étaient faites des allusions aux œuvres sociales des métiers sous l'angle de la charité et plus spécialement de la mutualité, et révélée l'existence de confréries... Si les corporations étaient des groupements professionnels, les confréries avaient toujours, au sein des différents métiers, pour but l'entraide et l'assistance. Ce qui caractérisait ces confréries, c'était un fonctionnement proche de notre mutualité contemporaine : le but en était déjà le spirituel et l'aide matérielle aux compagnons de la communauté de métier.

L'ensemble de la confrérie est lié au métier, et son exercice repose en grande partie sur l'éventualité du risque de la maladie et de la mort (accidents de travail), donc de l'interruption du revenu. Il s'agit bien d'une union en vue de partager les risques, ce qui correspond au principe de

la solidarité mutualiste dans son esprit.

Malheureusement, cette expérience de prévoyance et de solidarité va se transformer rapidement en structure rigide et dominatrice des maîtres envers les ouvriers, ce qui provoquera l'éclatement des confréries. Apparaissent alors les organisations de compagnonnage en recherche de plus de liberté. Ces nouvelles organisations, cloisonnées, généralement secrètes, groupaient les compagnons de même métier en offrant toutes garanties tant de bonne moralité que de valeur professionnelle, instituant entre autres le secours mutuel, l'entraide entre les compagnons. Cette solidarité s'étendait entre les associations lorsque l'une d'elle éprouvait des difficultés financières ou autres.

Cette première séquence du développement mutualiste est d'une grande importance, car elle traduisait la nécessité pour la classe pauvre de s'associer contre les risques naturels que la condition économique de l'époque ne permettait pas de surmonter par une prévoyance individuelle.

Ce tronc commun allait, au gré des circonstances, soit ouvrir vers la franc-maçonnerie, soit donner naissance à nombre de sociétés dites de « secours mutuel » dans les ateliers, les villages, et bien vite, avec le développement du syndicalisme, dans les structures syndicales.

Car en ce domaine aussi nos anciens furent des pionniers. J'en prendrai pour preuve la propre histoire de mon syndicat du Livre de Bordeaux.

Dès le XIX^e siècle, à l'image de nombreux corps de métiers et corporations villageoises, les compagnons typographes s'organisèrent à Bordeaux en *Société mutualiste des typographes girondins*, société de secours mutuel dont hérita notre syndicat du Livre Cgt dès sa fondation. Pareillement, existaient dans d'autres

corporations, mais surtout dans nombre de villages, des initiatives de solidarité mutualiste qui allaient s'organiser en fédérations. Aux alentours des années 1930, Bordeaux vit se créer un regroupement de ces multiples sociétés sous l'intitulé *Pavillon de la Mutualité*. Historiquement membre fondateur de cet organisme, la *Société mutualiste des typographes girondins* fut appelée à en prendre la présidence, assurée par notre secrétaire général, c'est lui qui donna ce nom à la clinique mutualiste girondine encore aujourd'hui en pleine activité.

Notre société mutualiste allait devenir la Mutuelle du syndicat du Livre de Bordeaux, puis (après la création de la FILPAC en 1980 par la fusion des fédérations du Livre

n'est plus ce que l'avaient fait ses créateurs, l'esprit de solidarité intergénérationnelle et de fraternité citoyenne n'y est plus. »

« *Le bénévolat en crise atteint aussi le mouvement mutualiste qui n'échappe pas aux ambitions carriéristes et aux inévitables luttes intestines, tant sont considérables les enjeux politiques et financiers. La machine est devenue trop lourde, victime de son succès. Avec la perte de l'esprit mutualiste au bénéfice d'une activité assurancière rentable devenue commerciale, les administratifs ont pris le pouvoir vite abandonné par des politiques souvent dépassés et inefficaces.* »

« *Enfin, vache à lait des prétendus plans de santé en cours, les mutuelles ont à supporter des contraintes que leur imposent des gouvernements sans scrupules. Nos jeunes camarades syndicalistes auront à se battre pour sauvegarder les acquis encore existants en matière de couverture sociale et de santé.* »

« *Il nous reste un devoir de gratitude envers nos anciens aujourd'hui disparus qui ont fait naître, qui ont animé et fait vivre notre mutuelle. C'est un fleuron de notre vie syndicale qui s'en va... Par fidélité à leur mémoire, nous en garderons le souvenir et nous saurons ouvrir de nouveaux chantiers que nous transmettrons à nos enfants.* »

En 2008, dans le *Livre bordelais*, organe de notre section syndicale, j'écrivais à nouveau :

« *Il ne faut pas oublier que le système mutualiste est fondé sur la solidarité intergénérationnelle et interclasses sociales : la mutuelle ne redistribue que ce qu'elle reçoit des cotisations de ses membres, c'est-à-dire notre argent !*

« *Alors que depuis des années s'est perdu l'esprit mutualiste, tant au niveau des cotisations qui pénalisent les malades et les aînés, qu'en matière de remboursement des soins (voyez par exemple les lunettes et les dents). Le nouveau code de la mutualité en application depuis 2002 vient encore aggraver le système en séparant la branche "assurance" des œuvres mutualistes, lesquelles sont étranglées entre hôpital public et cliniques privées soucieuses de gros bénéfices et souvent sous tutelle de puissants groupes financiers ou de fonds de pensions américains.* »

« *Le mouvement mutualiste est en train de perdre son âme... la porte est grande ouverte aux assurances privées qui n'attendent que ça pour s'emparer du gâteau de notre santé.* »

Pour autant, nous serions malvenus d'enterrer le mouvement mutualiste : avec une échelle démographique favorable, en un temps où l'espérance de vie est promise à toujours plus, les questions de santé et de bioéthique sont appelées à perdurer. Elles ne sauraient être absentes de nos objectifs syndicaux. Reste la question fondamentale :

Esprit, es-tu là ? ■ J.L.

*Henri de Castries, PDG d'AXA, perçoit 241000 euros par mois, hors avantages en nature : merci l'esprit mutualiste.



et du Papier carton) *Mutuelle du Livre, du Papier et de la Communication de Bordeaux*. En octobre 1987, j'étais appelé à en prendre la présidence ; j'envisageai sans plus attendre d'une part de récupérer la place d'administrateur qui nous revenait au *Pavillon de la Mutualité*, d'autre part de créer des liens avec la commission sociale de l'UD et la mutuelle des Travailleurs, branche dissidente de la FNMF (*Fédération nationale de la mutualité française*), laquelle avait, lors d'un congrès, mis à la porte les mutualistes CGT et communistes, obligés de se fédérer en FMF (*Fédération mutualiste de France*). Élu au congrès suivant comme administrateur et membre du bureau, j'estimais avoir rempli là mon devoir de syndicaliste. J'ignorais encore dans quel panier de crabes je m'étais mis. Mais ceci est une autre histoire...

En 2002, une nouvelle loi allait sonner la mort de toutes ces petites mutuelles qui n'avaient pas les ressources de trésorerie suffisantes pour se maintenir. Notre mutuelle elle-même était condamnée. J'écrivis alors ceci dans notre petit journal syndical :

« *Il n'y a pas lieu de s'inquiéter : notre syndicat a parfaitement rempli son rôle de suppléant aussi longtemps que n'existaient pas les organes mutualistes spécifiques, susceptibles d'aider les familles. Le temps est venu de passer la main, de prendre acte du devoir accompli, du service rendu, avec fidélité et constance.*

« *Je dois à la vérité d'ajouter que le mouvement mutualiste*

À l'ère du numérique ?



Lors du 8^e Congrès Filpac-Cgt qui s'est tenu à Montreuil les 23-26 novembre 2015, Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt, a fait une intervention dont nous extrayons ces lignes

Le titre du débat, « choisir son camp », nous convient bien car l'Ugict-Cgt a pour vocation la transformation des rapports sociaux dans l'entreprise, la bataille contre le partage de la pénurie au sein du salariat et le refus de laisser les ICT aux mains du patronat, le rassemblement du salariat dans la lutte de classe contre le capital. Et il va falloir passer aux actes dans le cadre de la révolution numérique.

À la différence des révolutions antérieures, celle du numérique se déroulera sur une ou deux décennies au lieu de plusieurs siècles. Elle impactera toutes les dimensions économiques, sociales, sociétales et environnementales. Elle bouleverse le rapport au temps mais aussi interroge notre rapport à la démocratie. Loin de n'être que technologique, avec l'ère du numérique, nous entrons dans une période charnière pour le droit du travail et notre modèle social. C'est donc un changement structurel des modèles écosociaux qui s'est posé et dans un délai extrêmement bref.

Or, l'utilisation des nouvelles technologies n'est jamais neutre. Le choix n'est pas entre un déterminisme technologique et un angélisme face à la révolution numérique, pas plus que c'est le syndrome des canuts rejetant

les machines et en l'occurrence les outils numériques, la peur n'annihilant pas les dangers.

Choisir son camp pour la Cgt implique de donner les moyens de maîtriser le sens de ces transformations pour renouer avec la notion de progrès en articulant progrès technologique, économique et social.

Si le capital saisit pour prétexte le numérique pour flexibiliser les hommes en utilisant les nouvelles technologiques de l'information et de la communication (NTIC), généraliser la dérèglementation et la dérégulation sociale et accroître son hégémonie financière, la Cgt veut flexibiliser les machines et les organisations du travail pour libérer les hommes et reconnaître leur créativité.

La lutte des classes est donc, là encore, frontale, et pour une organisation comme la nôtre, la première vertu de l'analyse, n'est-elle pas d'aider à l'action en pointant et en utilisant les nouvelles contradictions du capital face au numérique et en ouvrant des perspectives sociales et économiques ?

Ces transformations peuvent être autant de progrès, de renouveau et de relance de l'industrie manufacturière en France, de nouveaux droits sociaux individuels transférables d'une entreprise à l'autre garantis

collectivement, de reconnaissance de l'autonomie et de la créativité et du rôle contributif des salariés, de la réhabilitation du collectif de travail ; comme autant de dangers pour accélérer la dérégulation sociale, l'abaissement des droits sociaux collectifs et amplifier la pénurie et l'austérité au sein du monde du travail, accompagner un recul de la démocratie tous azimuts dans l'entreprise comme dans la société.

De la sorte, le numérique accélère l'évolution du tissu économique. Nous sommes face au développement d'une offre de produits et de services intégrés, renforcée et renouvelée par les outils numériques qui provoquent de profonds bouleversements du système productif.

Dans l'industrie, on passe d'une fabrication de produits de masse à une personnalisation et diversification des produits et des services. L'attente de solutions est privilégiée à celle de produits (exemple Michelin ne vend plus des pneus, mais un nombre de kilomètres garantis ou aussi un pourcentage d'économie de carburant). L'efficacité de la relation client devient primordiale. Celui-ci, hier extérieur à l'entreprise est prescripteur à l'interne. L'efficacité économique se joue en premier lieu dans la qualité

et l'innovation, et non dans celui de l'ajustement par les coûts.

La culture du numérique, fondée sur le travail collaboratif, l'innovation ouverte et partagée, bouscule les logiques managériales de l'organisation du travail assises sur la concurrence et l'individualisation des rapports. Si cette offre de produits et services intégrés s'inscrit donc bien dans un continuum de l'industrie, elle est en rupture avec les modèles économiques traditionnels financiers des entreprises, comme dans des logiques managériales en vigueur.

Le souhait de l'extinction du statut du salarié allant de pair avec les attaques contre le Code du travail

Ce développement de produits et de services intégrés, cette économie favorisant l'innovation, la qualité par l'autonomie créative des salariés peut permettre un nouveau rebond de l'industrie en France, mais cela suppose une reconstruction d'un socle de l'industrie manufacturière (en restaurant une politique et une stratégie industrielles de l'État français, en réorientation les aides et modes de financement) en rupture avec les modèles économiques traditionnels des entreprises, en particulier au niveau des interentreprises et nécessitant de passer du pouvoir diktat des donneurs d'ordres à la coopération et la cotraitance et de transformer la finalité et les pratiques managériales. Cela nécessite une vision partagée de l'industrie en France intégrant les services qui lui sont liés, des nouveaux modes de consommation et de production plus respectueux de l'environnement. Sans action sur ces leviers, nous raterons le tournant du numérique au plan économique.

Au plan social, le capital prend prétexte des nouvelles formes d'emplois qui se développent sur des plateformes numériques pour annoncer la fin programmée du salariat, plus exactement du statut de

salarié, qui céderait la place à des travailleurs dits « indépendants » dont l'autonomie rimerait avec précarité – ces travailleurs à la frange du salariat sont quasi exclus de toute protection sociale et sans référence de paiement de la qualification. – Ils pourraient aussi être utilisés comme élément de dumping social contre le salariat.

Le souhait de l'extinction du statut du salarié allant de pair avec les attaques contre le Code du travail. *Plutôt que de déréglementer le Code du travail, ce dernier doit être non seulement sauvegardé, mais renforcé.* Pour éviter une dérégulation sociale, une montée de la précarité et un dumping social à travers ces contributeurs du numérique, il convient d'élargir le statut du salarié à ces travailleurs dont le lien de subordination se matérialise dans la dépendance économique vis-à-vis de ces prédateurs du numérique.

Notre conception des droits sociaux doit être aussi enrichie. Nous avons besoin de droits qui protègent, mais aussi de nouvelles protections concomitantes avec l'introduction d'outils du numérique (telle est notre proposition et campagne pour un droit à la déconnexion et une réduction effective du temps de travail à négocier dans les branches et sur les lieux de travail) pour faire respecter le droit à la santé et éviter l'utilisation intensive du numérique, mais aussi des droits sociaux nouveaux, qui permettent l'expression de l'autonomie de la créativité des salariés, donc de leur rôle contributif. Nous voulons renforcer des droits collectifs pour l'intervention et le rôle décisionnel des IRP et des CHSCT. Mais il s'agit aussi d'avancer sur des droits individuels qui appartiennent au salarié, transférables d'une entreprise à une autre, garantie collectivement en matière de reconnaissance de qualification, de formation, de protection sociale, de retraite. C'est toute notre démarche d'un nouveau statut du travail salarié.

L'impact du numérique sur la démocratie est un enjeu important. Si Internet provoque une redistribution des pouvoirs – on parle d'*empowerment* – où chacun peut accéder à l'information, la connaissance, les grandes plateformes numériques (les GAFAs*), au

nom de l'innovation servicielle, collectent, utilisent, analysent, « marchandisent » les données personnelles et privées, d'une part, et s'affranchissent des règles fiscales, sociales, voire économiques (professions réglementées) des règles choisies par les citoyens des différents pays dans lesquelles elles exercent leur activité, d'autre part. Ainsi, à coups de dumping économique et social, ces grandes plateformes peuvent réinventer de A à Z une industrie, voire la rayer de la carte (journaux gratuits, les réservations d'hôtels en ligne, ou encore Uber par rapport aux taxis).

Or, on le constate, la mutation numérique est déjà une réalité pour des millions de salariés. Les rapports d'experts et annonces de projets de loi se succèdent désormais sur le sujet. Sauf que les principaux concernés, les salariés, ne sont ni consultés ni associés. De leur association dépendra le sens et l'issue de la révolution numérique. Menée sans les salariés, au service de la finance et du modèle low-cost, elle peut entraîner la suppression de millions d'emplois et des garanties collectives issues de cent cinquante ans de lutte. À l'inverse, conduite au service du monde du travail et de l'intérêt général, la révolution numérique nous donne l'opportunité de revisiter et réinterroger le modèle de production, le modèle de management, notre rapport au travail, le modèle d'organisation du travail, le rôle contributif des salariés.

Nous ne faisons pas partie des 1 % qui possèdent la richesse du monde, mais des 99 % restant, c'est cela notre force, alors ensemble, cadres et non-cadres, agissons pour que le numérique soit l'affaire des salariés. ■ M.J.K.

* *Gafa*, acronyme constitué des géants les plus connus (Google, Apple, Facebook, Amazon).



Attentat contre un siècle de code du travail

MENACES
TERRORISTES



Par Gérard Filoche*

Des salariés sans ceinture de sécurité ni airbag !

« La plus importante contre-révolution depuis un siècle contre le code du travail »
Le cœur du projet n'est pas modifié : **Retrait !**

Le ministre du Travail affirme que l'objectif essentiel de son projet de loi est de faciliter la négociation entre les syndicats et le patronat. C'est faux ! Absolument rien ne s'oppose, dans le droit du travail actuel, à ce qu'une négociation puisse se tenir et aboutir, dans une branche d'activité comme dans une entreprise. L'enjeu du projet de loi El Khomri est d'une toute autre nature.

• Avec le Code du travail actuel

Lorsqu'un accord d'entreprise est signé, il trouve deux limites à sa validité. D'abord, il ne peut s'appliquer que si les règles qu'il fixe sont plus favorables aux salariés que l'accord de branche. C'est la ceinture de sécurité. Ensuite, en cas d'absence, ou de silence, d'un accord de branche, il ne peut s'appliquer que si les règles qu'il fixe sont plus favorables aux salariés que la loi. C'est l'airbag.

• Avec le projet de loi El Khomri, la ceinture de sécurité et l'airbag disparaissent

Les accords de branche perdent leur caractère protecteur. Ils ne peuvent s'appliquer que lorsqu'un accord d'entreprise ne fixe pas la règle. Si l'accord d'entreprise est plus défavorable aux salariés que l'accord de branche, tant pis, il s'appliquera quand même. La ceinture de sécurité disparaît.

Les règles protectrices définies légalement sont

réduites à leur plus simple expression dans le projet de loi. L'ordre public social, fruit de multiples luttes sociales et politiques pendant plus d'un siècle, cesse de protéger le plus faible. L'airbag part en fumée.

• L'accord d'entreprise devient la principale source du droit du travail

L'entreprise est le lieu où les salariés sont les plus fragiles, les plus vulnérables au chantage à l'emploi. C'est, bien sûr, pour cette raison que le Medef soutient le projet de loi. Il veut négocier avec des salariés sans protection, là où le rapport de forces leur est le plus défavorable.

• Les « aménagements » annoncés par le gouvernement, le 14 mars, laissent intact le cœur du projet de loi

Le rapport de forces créé par les 400 000 à 500 000 jeunes et salariés qui ont manifesté le 9 mars, l'activité intense de la jeunesse sur les réseaux sociaux, les 1,3 millions de signataires de la pétition « Loi Travail : non merci ! », la très forte opposition au projet de loi au sein même du Parti socialiste, ont obligé François Hollande et Manuel Valls à commencer à reculer.

Ces « aménagements » laissent indemnes le cœur du projet de loi, ce qui l'irrigue et le structure : la suppression de la ceinture de sécurité et de l'airbag

qui protègent aujourd'hui les salariés. Il y a bel et bien une volonté de vouloir inverser la « hiérarchie des normes » pour qu'un accord d'entreprise puisse être moins favorable aux salariés que la loi ou qu'un accord de branche.

Pour Alain Juppé, l'avant-projet de loi El Khomri était d'inspiration libérale. Est-ce que les reculs très limités opérés le 13 mars en font un texte « social » ?

Certainement pas !

Ce projet de loi n'est pas amendable : la seule perspective réaliste est son retrait.

Les concessions fort limitées de Manuel Valls

mardi 15 mars 2016

Le texte de la nouvelle mouture du projet de loi, annoncée le 15 mars, ne sera vraiment connu que le 24 mars, à l'issue du Conseil des ministres. Cependant, Manuel Valls se dit prêt à faire quelques concessions, sur des points très médiatisés mais tout aussi limités.

Les points les plus visiblement odieux du projet de loi El Khomri, tels que la possibilité de n'accorder qu'un jour de congé pour le décès d'un enfant ou l'augmentation du temps de travail des apprentis de moins de dix-huit ans, ne devraient plus figurer dans le projet de loi.

Les indemnités en cas de licenciement abusif ne devraient plus être plafonnées. Les juges prud'homaux devraient, cependant, tenir compte d'un « référentiel indicatif ». Emmanuel Macron considère qu'un tel référentiel servira de jurisprudence et jouera le même rôle qu'un plafonnement des indemnités.

Les nouveaux critères de licenciements économiques seront maintenus et resteront tout aussi arbitraires. Manuel Valls fait, pourtant, une toute petite concession en convenant qu'un juge pourrait apprécier, sur le fond, la question de savoir si une filiale française d'un groupe international n'a pas été frauduleusement mise en difficulté économique. Mais cette concession est très limitée puisque, même dans ce cas, les licenciements économiques ne seraient pas annulés, ils seraient simplement requalifiés en licenciements abusifs.

Les employeurs des PME de moins de 50 salariés ne pourraient plus mettre en place des conventions de forfait-jour sans accord collectif. Mais, en l'absence de représentation syndicale, il suffirait de l'accord d'un salarié mandaté. Sans doute Manuel Valls n'ignore-t-il pas la facilité avec laquelle un employeur peut faire accréditer, par une organisation syndicale bien disposée, le salarié qu'il aura choisi ?



Le recours au référendum d'entreprise pour contourner une majorité syndicale concernerait dans un premier temps la seule organisation du temps de travail mais serait généralisé par la suite.

La modulation du temps de travail ne pourrait dépasser un an et aller jusqu'à trois ans qu'en cas d'accord de branche. C'est

le seul cas où Manuel Valls accepterait de ne pas totalement inverser la primauté de l'accord de branche sur l'accord d'entreprise. Il est vrai que le Medef y voyait un risque de concurrence « déloyale » entre entreprises d'une même branche.

L'universalité de la garantie jeune relève d'un simple effet d'annonce. Les moyens de sa mise en œuvre n'ont même pas été évoqués. Les organisations de jeunesse qui avaient mobilisé le 9 mars (Unef, Fidl, Unl) ne sont pas dupes et continuent à exiger le retrait du projet de loi.

Enfin, il ne faut surtout pas oublier qu'il resterait (en volume) 70 % du Code du travail à réécrire. Nous n'avons encore vu que la trompe de l'éléphant. L'article 2 du projet de loi prévoit, en effet, la réécriture de la totalité du Code du travail en donnant la place centrale à l'accord collectif, aux dépens de la loi. Une fois cet article voté, il ne sera plus possible de faire machine arrière. Pourquoi le gouvernement fait-il un tel silence sur cet article 2 ?

*Gérard Filoche

(Membre du bureau du PS, ancien inspecteur du travail.)

Article 2 : mise en place d'une commission de réécriture de toute la partie législative du Code du travail. Délai maximum deux ans. Accord gouvernemental sur la direction des travaux dans les trois mois. Les organisations syndicales de salariés seront « entendues » et « informées » du déroulement des travaux...

Myriam El Khomri ayant envisagé d'avoir recours à l'article 49-3 pour faire passer en force son projet de réforme du Code du travail, le président du groupe PS à l'Assemblée, Bruno Le Roux, a eu cette phrase : « Le 49-3 est un outil qui peut permettre de favoriser la discussion. »

Avec une telle conception du dialogue parlementaire, il ne doit pas être débordé de travail...!

« Les grands arrêteront de dominer quand les petits arrêteront de ramper »

Johann Christoph Friedrich (von) Schiller, poète et écrivain allemand né le 10 novembre 1759 mort le 9 mai 1805.

Ce que nous apprend l'histoire...

Frédéric BERROCHE - Filpac-Cgt - Rennes

Connaître notre histoire, celle de notre syndicalisme, ne vise pas simplement à éclairer les pages d'un passé méconnu, à reculer les limites de nos connaissances. Il s'agit de mesurer la continuité réelle du combat de ceux qui, malgré une surveillance policière constante et la répression, exigent le droit à s'organiser librement en syndicat et revendiquent de meilleurs salaires. Les luttes syndicales que nous devons mener en 2016, les conditions à réunir pour combattre l'austérité s'inscrivent effectivement dans la poursuite des efforts initiaux de nos prédécesseurs.

Dans la France de 1850, la Bretagne et Rennes ne constituent pas une exception : la condition ouvrière est très difficile : les enfants entrent à l'usine à 11 ans, la journée de travail dépasse fréquemment les douze heures par jour, les salaires sont misérables... Même le préfet d'Ille-et-Vilaine le reconnaît : dans une lettre du 19 juin 1855 adressée au ministère de l'Intérieur, il précise : « Il est certain que les salaires en usage en Bretagne ne sont pas suffisants pour faire vivre l'ouvrier chargé de famille ». Ceux qui seraient tentés d'alléger une telle condition se heurtent aux enseignements d'un clergé prêchant la soumission à l'ordre établi, et à un patronat nostalgique de l'ordre monarchique ancien... Les ouvriers doivent se défier de la surveillance constante de la police... En dépit de ces obstacles, les typos rennais se dotent d'une mutuelle en 1835, c'est au sein de celle-ci qu'ils s'organisent, recueillent des adhésions au projet de se constituer en Société typographique. Celle-ci verra le jour et reçoit l'approbation préfectorale en février 1865. C'est une date très importante pour les salariés du Livre de Rennes, ce sera l'outil de leur combat, de leur avenir. L'enseignement que nous devons tirer de l'histoire : Les ouvriers n'existent socialement qu'à partir du moment

où ils s'organisent. Cela ne supprime en rien les innombrables difficultés de leur combat, mais ils ouvrent les portes aux conquêtes sociales dont nous bénéficierons...

Aujourd'hui, les médias cadrent l'information et façonnent la perception de notre société par le plus grand nombre. Avec ces moyens, le capitalisme a marqué des points : le travail n'est plus l'activité productrice des richesses qu'il s'approprie, mais représente un coût qu'il faut réduire en ramenant sans cesse en arrière les droits sociaux. Gouvernement et MEDEF rivalisent dans les dispositions à prendre pour y parvenir. Résister comporte des risques, la « justice », en pénalisant toute opposition, vise à briser celles et ceux qui s'opposent à ces mesures...



Nous sommes devant ce défi posé au syndicalisme retraité : secouer la passivité et gagner l'intervention des retraités aujourd'hui spectateurs de leurs retraites mises à la diète depuis des années et pour des années, à moins qu'ils n'interviennent. Le choix est simple : râler, déplorer mais finalement subir..., ou alors, se mettre en mouvement pour exiger la revalorisation des pensions, des moyens de vivre dignement sa retraite, de pouvoir se soigner, etc. Plus facile à écrire qu'à réaliser, et pourtant c'est la condition à réunir si nous voulons mettre à mal l'austérité. Et puis, les difficultés qu'ont eues autrefois à affronter nos prédécesseurs comportaient bien des risques, il convient de s'en souvenir. Nous leur devons nos syndicats, notre

fédération, la Cgt.

Rassembler, rassembler pour construire l'indispensable rapport de forces à même d'imposer la prise en compte du droit de vivre dignement. Il n'y a pas de tâche plus urgente. ■ F. B. (Filpac-Cgt - Rennes)

Parole de chômeur

Madame,

Je me permets de contester votre décision de me radier de la liste des demandeurs d'emploi.

Certes et je le concède, j'ai refusé le dernier poste que vous m'avez proposé, mais mon parcours professionnel me donne toutes les excuses :

Longtemps, j'ai travaillé à Limoges... puis j'ai été limogé.

Vous m'avez vanté la mobilité, j'ai donc accepté un emploi à Vire... et j'ai été viré.

Comme par miracle, vous m'avez trouvé un emploi à Lourdes.... malheureusement, j'ai été lourdé.

« Dans ces conditions, j'espère que vous comprendrez pourquoi je refuse catégoriquement le poste que vous me proposez à Castres... »

RSA contre bénévolat dans le Haut-Rhin : Monnayer la solidarité nationale ? Inacceptable !

Communiqué ATD Quart Monde publié en réaction à la décision du Conseil départemental du Haut-Rhin



allocations par peur du regard des autres (50 % de non-recours au Rsa en moyenne selon l'Odenore* en 2012). Comment pourrait-on conditionner le versement de cette allocation insuffisante à un travail bénévole ? Comment peut-on imaginer inverser le sens de la solidarité ? De plus, vingt-huit heures par mois, c'est totalement irréaliste sur le plan logistique pour les organisations qui devraient accueillir ces travailleurs bénévoles. Va-t-on demander la même chose à tous les chômeurs ou cherche-t-on à culpabiliser les personnes qui vivent des minimas sociaux ?

Le bénévolat tient de la vie privée

ATD Quart Monde ne fonctionne que sur l'engagement de ses bénévoles et de ses volontaires permanents. C'est donc une notion essentielle pour nous. Cependant, nous tenons à souligner que l'engagement est de l'ordre de la vie privée. On ne peut et ne doit contraindre personne à s'engager. Personne ne doit avoir à rendre des comptes à qui que ce soit de son activité bénévole. Nombreuses sont les personnes au Rsa qui agissent bénévolement à ATD Quart Monde ou dans d'autres associations, mais cela ne peut pas devenir une contrainte.

Ce que les gens veulent c'est travailler

La majeure partie des personnes en situation de pauvreté que nous rencontrons veulent être utiles et surtout pouvoir vivre de leur travail. Plutôt que de proposer une activité qui ne sera pas rémunérée et empêche pendant ce temps les personnes de chercher du travail, nous invitons le département du Haut-Rhin à s'intéresser à notre projet d'expérimentation Territoires Zéro chômeur de longue durée. Celui-ci vise à rediriger le coût du chômage de longue durée vers la création d'emplois au Smic au minimum, et en CDI.

*Observatoire des non-recours aux droits et services

Ce vendredi 5 février, le département du Haut-Rhin vient de voter une mesure conditionnant le versement du revenu de solidarité active (RSA) à la réalisation par ses allocataires de sept heures hebdomadaires de bénévolat.

ATD Quart Monde s'insurge contre cette proposition *inhumaine et irréaliste*.

Le communiqué ATD Quart Monde publié ce samedi matin en réaction à la décision du Conseil départemental du Haut-Rhin

Solidarité de la nation ou stigmatisation des allocataires ?

Le RSA est en effet synonyme de solidarité, celle de la Nation envers ceux qui connaissent de grandes précarités. Cette solidarité leur permet aujourd'hui à peine de survivre : comment se loger et se nourrir décemment avec 500 euros par mois ? Elle est souvent vécue comme une honte, nombreux sont ceux qui préfèrent ne pas recourir à ces

LA DICTÉE QUI REND FOU

Cette dictée est incroyable mais vraie. Ne manquez pas de la lire, c'est surprenant. On dira après que le français n'est pas compliqué ! Ce petit texte, à savourer, est une dictée trouvée dans un vieil almanach.

Monsieur Lamère a épousé Mademoiselle Lepère. De ce mariage est né un fils aux yeux pers (pers = entre vert et bleu). Monsieur est le père, Madame est la mère. Les deux font la paire. Le père, quoique père, est resté Lamère, mais la mère avant d'être Lamère était Lepère.

Le père est donc le père sans être Lepère, puisque il est Lamère et la mère est Lamère, bien que née Lepère. Aucun des deux n'est maire. N'étant ni le maire ni la mère, le père ne commet donc pas d'impair en signant Lamère.

Le fils aux yeux pers de Lepère deviendra maire. Il sera le maire Lamère, aux yeux pers, fils de Monsieur Lamère son père, et de Mademoiselle Lepère, sa mère.

La mère du maire meurt et Lamère, père du maire, la perd. Aux obsèques, le père de la mère du maire, le grand-père Lepère, vient du bord de mer et marche de pair avec le maire Lamère, son petit-fils. Les amis du maire, venus pour la mère, cherchent les Lamère, ne trouvent que la maire et Lepère, père de la mère du maire, venu de la mer, et chacun s'y perd !

Vous êtes toujours là !

Déclaration historique de Marrakech « sur les droits des minorités religieuses dans le monde islamique »

Les communautés religieuses appelées à reconstruire le passé par la revivification du patrimoine commun

L'initiative est historique. À l'issue d'une conférence internationale qui s'est tenue du 25 au 27 janvier dernier à Marrakech (Maroc), plus de 300 personnalités musulmanes, savants, intellectuels, responsables politiques venus de plus de 120 pays ont signé, mercredi 27 janvier, une déclaration de très haute importance, dans laquelle ils adoptent des mesures concrètes visant à protéger les droits de toutes « les minorités religieuses dans le monde islamique ». Étaient également présents à la conférence des représentants des gouvernements et responsables de diverses religions, notamment des communautés victimes de la persécution, à l'exemple des catholiques chaldéens d'Irak.



La déclaration, intitulée « Les Droits des minorités religieuses en Terre à majorité musulmane – Directives légales et appel à l'action », ou plus simplement « La Déclaration de Marrakech », représente une synthèse des enquêtes et discussions menées au cours de la conférence, organisée par le Forum pour la promotion de la paix dans les sociétés musulmanes, une fondation basée aux Émirats arabes unis.

Le texte s'appuie sur le modèle de la Charte de Médine – sorte de contrat signé voilà 1400 ans entre les différents peuples et groupes religieux qui habitaient dans la région de Médine – comme base de référence pour garantir les droits fondamentaux. La Charte de Médine, attribuée au prophète Mahomet lui-même, est considérée comme la première Constitution écrite de l'Histoire.

Les grands principes de la Déclaration ;

Le document souligne que « la situation (des minorités religieuses) se détériore gravement dans différentes parties du monde islamique (...) en raison du recours à la violence et aux armes pour régler les différends et imposer des opinions ». Des « groupements criminels » se sont

arroqué le droit de promouvoir des idées qui « dénaturent de façon choquante les préceptes et objectifs de l'islam ».

« Il est inacceptable que la religion soit utilisée pour porter atteinte aux droits des minorités religieuses établies dans les pays musulmans », poursuivent les conférenciers. Ils demandent aux juristes et spécialistes musulmans de « développer une jurisprudence sur la notion de citoyenneté ».

Ils exhortent aussi les « institutions et les autorités éducatives musulmanes » à effectuer un examen des programmes d'enseignement afin d'identifier et de supprimer tout le matériel incitant à la « violence et à l'extrémisme », conduisant « à la guerre ou au chaos », et entraînant la « destruction de nos sociétés partagées ».

« Les politiciens et décideurs politiques sont invités à prendre toutes les mesures nécessaires, poursuit le texte, pour garantir que les relations et l'entente mutuelle entre les différentes communautés religieuses (...) soient juridiquement protégées dans « l'ensemble du monde islamique ». Le document avertit contre « l'amnésie collective qui feint d'oublier les siècles de coexistence collective et de partage vécus sur un même sol ».

Le cardinal Theodore Edgar McCarrick, archevêque émérite de Washington et membre de la délégation envoyée à la conférence, a commenté : « Ce fut un grand privilège d'être présent et de pouvoir entendre cette déclaration dans sa version définitive. Il s'agit véritablement d'un document de la plus grande importance, qui exercera une influence sur notre temps présent et notre histoire future. Je remercie tous ceux qui ont concouru à sa rédaction et je remercie Dieu de leur avoir donné le courage nécessaire pour mener à bien cette initiative. »

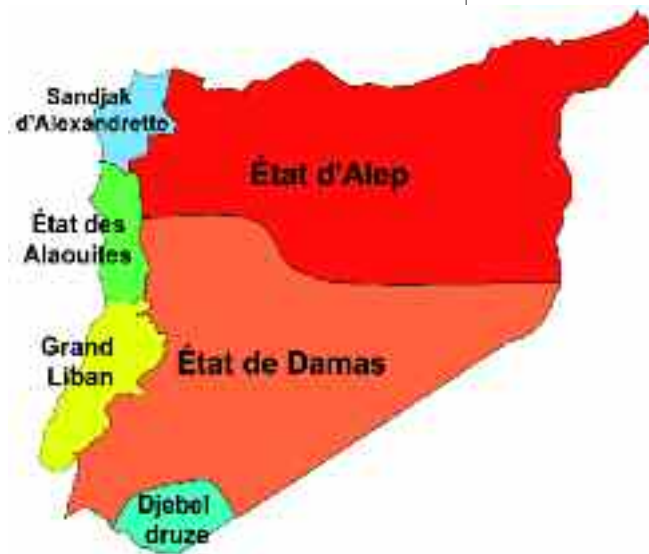
La Syrie à feu et à sang

Bernard BAISSAT (Journaliste pacifiste et libertaire)

Le dimanche 27 septembre 2015, à 7 h 55, un communiqué de la présidence de la République française tombe dans les rédactions : « La France a frappé en Syrie. »

Cela signifie que des avions de combat français ont bombardé des cibles « ennemies ». La population française n'en saura pas plus car, comme l'écrit le *Canard enchaîné*, « la guerre est une chasse gardée de l'Élysée ». Cette information, vite reléguée dans les pages intérieures des quotidiens, montre comment les grandes puissances sont intervenues depuis toujours dans les conflits du Moyen-Orient, entretenant des guerres sans fin.

La Syrie, terre de conflits



Dès le mois de mars 1948, la Syrie voit arriver les Palestiniens qui fuient la guerre civile. Ils seront bientôt 500 000. Les États-Unis font pression sur le gouvernement pour les intégrer, mais le parti Baas, socialiste, réclame leur retour en Palestine. Ce sont les prémices d'un conflit avec Israël, déclenché en 1967 par « la guerre des Six jours », qui se poursuit encore pour la récupération du plateau du Golan, annexé par l'État israélien, malgré la condamnation du Conseil de sécurité des Nations-Unies.

Ministre de la Défense en 1970, Hafez El-Assad organise un coup d'État à la suite des dictatures militaires qui se sont succédé depuis l'indépendance du pays en 1946. Son règne sanglant, soutenu par l'Union soviétique, s'achève à sa mort en 2000. Son fils Bachar prend le pouvoir et déclenche en 2011, après les « révolutions arabes », une guerre civile meurtrière pour se maintenir en place.

En 2015, les grandes puissances guerrières se retrouvent sur le terrain et entretiennent une guerre qui a déjà fait plusieurs centaines de milliers de victimes et a aussi provoqué un exode de plusieurs millions de personnes.

Les archéologues l'ont démontré : c'est en Syrie que l'on trouve l'une des plus vieilles civilisations. Damas, fondée au III^e millénaire avant Jésus-Christ, est l'une des villes les plus anciennes du monde. Le pays a aussi subi les très nombreuses occupations des Phéniciens, des Assyriens, des Perses, des Grecs, des Romains, des

Byzantins, des Arabes, des Croisés, des Turcs et enfin, des Français, pour ne citer que les principaux.

En 1920, la Société des nations donne mandat à la France de conduire la Syrie à l'autodétermination. C'est à l'instauration d'une *pax francorum* que se livre le général Gouraud en anéantissant la résistance des troupes syriennes, à Maysaloun, et en pénétrant, le 25 juillet 1920, à Damas. C'est sur un modèle colonial bien connu que la France va régner sur la Syrie en encourageant les mouve-

ments régionalistes sur des bases ethniques (Alaouites, Djebel, Druzes) et surtout en créant le Liban, sous le prétexte de protéger les chrétiens d'Orient.

Placés, pendant la Deuxième Guerre mondiale, sous le contrôle de la France Libre, les Syriens réclament leur indépendance à la Libération. En 1945, l'armée française, pour s'imposer, n'hésitera pas à bombarder Damas et à provoquer environ 2000 morts dans le pays. Sous la pression du Royaume-Uni, les Français quittent finalement la Syrie le 17 avril 1946. Cette date marque le début de l'indépendance et devient le jour de la fête nationale.

Une dictature bien connue

Aucun chef d'État, dans le monde occidental, n'ignorait les méthodes de gouvernement du régime dictatorial de Hafez El Assad, après le massacre de la rébellion fomentée par les Frères musulmans en 1962 à Hama, mais aussi après les révélations de plusieurs ONG sur la torture et les atteintes aux droits de l'homme. Cela n'empêchait pas la France d'entretenir d'excellentes relations avec un dictateur qui favorisait ses intérêts commerciaux.

En 1975, en poste dans une télévision libanaise financée par la Francophonie, j'ai eu l'occasion de retourner en Syrie et de mieux connaître ce pays. En route vers Palmyre, à quelques kilomètres de Damas, sur une route déserte, notre voiture est cernée par des militaires en armes alors que nous nous étions arrêtés pour photographier un village. Caméra et appareil photo sont confisqués. Nous ne pouvons nous expliquer avec cette troupe énervée. Nous devons retourner à Damas sous bonne escorte militaire. Nous sommes conduits dans un centre d'interrogatoire. L'homme cultivé qui m'interroge, dans un bureau confortable, parle très bien français, me salue avec courtoisie ➤

et déclare son admiration pour le général de Gaulle. Il s'excuse presque pour le dérangement causé pour une histoire de photo, mais déclare : « Vous devriez savoir que nous sommes un pays en guerre et que tout le pays est une zone militaire ». Nous découvrirons, en reprenant la route de Palmyre, que le village que nous avons photographié était entouré d'un champ de missiles enterrés comme toutes les installations militaires camouflées dans ces zones désertiques.

Le site de Palmyre, que j'avais connu dix ans auparavant, était alors occupé par l'armée syrienne. Les tanks s'abritaient derrière les temples. Il était donc inutile d'essayer de photographier. Le site était déjà zone militaire.

Cette situation n'empêchait pas la France de faire des affaires. Le gouvernement syrien achetait le procédé français de télévision couleur Secam, difficilement vendable à l'étranger, et sans doute aussi du matériel militaire.

La famille El-Assad et la France

La France a toujours soutenu la famille El-Assad, francophone et issue de la minorité alaouite, comme elle a soutenu les 35 % de chrétiens qui formaient une communauté prospère et bien éduquée dans la région d'Alep.



Quand, pendant la guerre du Liban, les leaders des milices chrétiennes Camille Chamoun et Pierre Gemayel lançaient un appel à l'armée syrienne pour venir les aider, la France était d'accord. L'armée syrienne a ainsi

occupé le Liban pendant quinze ans.

Quand, en juin 2000, Jacques Chirac est le seul chef d'État occidental à assister aux funérailles du dictateur Hafez El-Assad, Noël Mamère s'indigne et dit : « Hafez El-Assad fait partie de cette panoplie de crapules qui dirigent notre planète. » Par contre, l'ancien ministre français des Affaires étrangères, Hervé de Charrette, déclare, lui : « On ne peut pas dire qu'Hafez El-Assad soit un parangon de la démocratie ou un symbole des droits de l'homme dans le monde. Simplement, les intérêts de la France sont si importants dans cette région qu'il est essentiel que notre pays soit toujours présent. »

Quand la Syrie s'oppose, en 2003, à l'invasion de l'Irak par les troupes américaines, la France, qui fait de même, l'approuve. Bachar El-Assad, déjà invité par Jacques Chirac en novembre 1999, aura l'honneur d'être présent à Paris au défilé du 14-Juillet 2008, auprès de Nicolas Sarkozy. Les tortures pratiquées dans les prisons syriennes et les crimes de l'armée ne dérangent pas les milieux d'affaires français.

Le déclenchement de la guerre civile, en 2011, qui a déjà coûté la vie à des centaines de milliers de Syriens, fait prospérer le lucratif commerce des armes. En mars 2014, dans un entretien au journal *le Monde*, François Hollande confirme que la France soutient la « rébellion syrienne démocratique » en lui livrant des armes. Invoquant en septembre 2015 une fausse « légitime défense » qui ne s'applique, d'après la Charte des Nations-Unies, qu'à une attaque perpétrée par un État contre un autre État, le président français décrète des bombardements sur le sol syrien. Aujourd'hui, les principales puissances guerrières s'affrontent sur ce territoire.

Les réfugiés syriens

Plusieurs millions de Syriens ont dû fuir les guerres qui se déroulent dans leur pays. Leur exode, longtemps contenu dans les pays voisins, Liban, Turquie, Jordanie, atteint aujourd'hui l'Europe. À part la Suède, qui ouvre ses portes, et l'Allemagne, qui les entrouvre, les autres pays européens font tout ce qu'ils peuvent pour

empêcher ces populations d'arriver chez eux et surtout de s'y installer. La France, en procédant de la sorte, oublie la lourde responsabilité qu'elle porte dans l'histoire de la Syrie et du Liban.

C'est dans le *Dictionnaire des étrangers qui ont fait la France*, dirigé par Pascal Ory avec la collaboration de l'historienne Marie-Claude Blanc-Chaléard, spécialiste de l'immigration, que se trouve le récit de l'immigration syrienne et libanaise en France. Cette immigration, qui date du XIX^e siècle, a connu une grande importance dans l'entre-deux-guerres quand de nombreux futurs cadres syriens ont fait leurs études à Paris et ont milité dans les mouvements indépendantistes. Ils fonderont, de retour dans leur pays, des journaux très engagés. Ils militeront pour l'indépendance et porteront au pouvoir un parti laïc et socialiste.

Les migrants syriens ont souvent été rapprochés des migrants libanais venus pendant la guerre du Liban entre 1975 et 1990. De culture francophone, ils se sont rapidement fondus dans la population française. Ils se sont fait connaître grâce à des écrivains comme Andrée Chédid ou des chanteurs comme Guy Béart. De son vrai nom Guy Béart-Hassan*, cet artiste était un compagnon des pacifistes. En pleine guerre du Liban, en juin 1989, il retourne sur les lieux de son enfance et découvre les champs de ruines. Très affecté par les destructions de la guerre, il compose alors la chanson *Liban libre* et participe à une manifestation organisée en France pour la paix au Liban.

Aujourd'hui les bombes s'abattent sur la Syrie. Plus de un million de Syriens sont réfugiés au Liban, petit pays déjà ravagé par des dizaines d'années de conflits. Plusieurs milliers de prisonniers, dont de nombreux enfants, sont torturés dans les geôles de Bachar El-Assad. Les milices armées de l'opposition se livrent à des atrocités. Il est urgent de désarmer tous les belligérants et d'ouvrir les portes de l'Europe et de la France pour recevoir dignement sur notre territoire toutes les victimes de ces guerres. ■ B. B.

* Guy Béart né le 16 juillet 1930 au Caire et mort le 16 septembre 2015 à

Laïcité encore et toujours (suite)

Par René MAHAUD

Nous n'oublions pas que nous nous adressons à des syndiqués CGT, c'est pourquoi le comité de rédaction de notre journal a toujours eu le souci de provoquer la réflexion de nos lecteurs et adhérents.

Notre ambition est de faire s'exprimer nos camarades de toutes opinions et, fidèles à nos principes, nous publions intégralement leurs contributions.

Cette entrée en matière pour rappeler que nous souhaitons les interventions et réflexions les plus nombreuses possible, afin de nous faire savoir que notre journal est lu, bien lu et relu.

Ce rappel pour répondre aux soucis de notre rédac-chef Michel Burguière.

Dans le numéro 78 d'*Ensemble* de décembre 2015, nous avons publié la critique ? l'exposé ? ou plutôt la contribution de notre camarade Daniel Vernhettes en réaction à mon article sur la laïcité paru dans le n° 77 de juin 2015. Cette contribution appelle de ma part les réflexions suivantes.

Tout d'abord sur la formulation « les événements tragiques de janvier 2015 », pour laquelle Daniel m'accuse d'indifférence convenue, le contenu de l'article n'était pas destiné à l'analyse de ces événements, il consistait en un rappel des faits, je souligne au passage que j'étais le seul dans le journal à parler du mois de janvier puisque à ce moment-là (avril 2015) le grand mouvement de réprobation était retombé après les différentes tentatives de récupération politique de la part justement de ceux qui ne veulent surtout pas analyser en profondeur la catastrophe idéologique devant laquelle nous sommes.

Se saisir d'une formulation incomplète pour m'assimiler à eux et m'accuser de minimiser le problème me blesse profondément.

Il y a méprise sur le sens de mon intervention, l'essentiel était de mettre en avant la loi de 1905 et les manquements, dévoiements et récupération du concept de laïcité, et je soulignais le paradoxe de cet armistice idéologique conquis par les athées et détourné par les religieux qui mettent en avant la liberté de culte plutôt que la liberté de conscience. À ce propos, s'il fallait un argument supplémentaire, je le trouverais dans le compte rendu de l'Agora de l'*Humanité* du 18 février 2016 sur la laïcité où on parle de « rapt idéologique » d'une « laïcité de combat » de « conception identitaire ».

Voilà pour la loi et ses errements, il ne s'agissait pas pour moi de cibler une religion en particulier, mais de toutes les religions et croyances.

Après, je suis d'accord avec Daniel lorsqu'il dénonce l'aveuglement ou l'hypocrisie des pouvoirs publics après les attentats et le refus de voir les signes d'une transformation idéologique de certains « fous de Dieu » manipulés jusqu'à l'extrême.

Mais il faut aller jusqu'au bout et poser la question qui fâche : est-ce que cette fanatisation n'est pas alimentée par les ultras du sionisme en Palestine, qui, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ont ouvert une plaie béante au Moyen-Orient ?

Je sais ! je sais ! il n'y a que les juifs qui ont le droit de critiquer les juifs, les musulmans de critiquer les musulmans, les chrétiens de critiquer les chrétiens, et les libres penseurs de... fermer leur gueule.

Voilà tout est dit et je suis d'accord avec Daniel lorsqu'il conclut en citant Albert Camus : « *Mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde, ne pas les nommer c'est refuser de les penser.* »

Et je réaffirme « toutes les religions sont l'opium du peuple ». ■ R.M.

Corbeil-Essonnes le 22 février 2016

NB : Je n'ai pas évoqué la tuerie du Bataclan et des terrasses parisiennes

Il n'y avait pas ce jour-là, comme à Arras, des soldats anglais et américains « éveillés » pour empêcher le massacre.

Il est interpellé...?

A la lecture du dernier *Ensemble*, un certain nombre d'articles m'ont interpellé. Lorsque Andrée Kolar instrumentalise la Shoah, la création imposée d'Israël, et si par hasard les Juifs étaient à nouveau persécutés, je ne peux que réagir. Cela nous ramène, après les émeutes antisémites de Sarcelles, récemment, à l'assassinat, il y a dix ans, du jeune Ilan Halimi, supplicié pendant trois semaines. Le chef Youssouf Fofana du gang « des barbares » voulait extorquer une rançon à sa famille, parce qu'étant de confession juive. Un juif, c'est bourré de « thunes », pas de veine, c'était un juif pauvre.

Alors, ces juifs, usuriers, banquiers !... Cela nous ramène à la christianisation de l'Europe, le juif, celui qui a sacrifié le Christ. Ainsi il, sera maudit, pas le droit de posséder des biens, d'exploiter la terre, il sera le monnayeur, ce qui pour les chrétiens était considéré comme impur. Il aura fallu attendre la moitié du XX^e siècle, pour que la papauté efface la malédiction du juif, celui qui crucifia Dieu sur Terre. Ainsi pendant des centaines d'années, dans le meilleur des cas, les juifs ont la ghettoïsation pour vivre, et périodiquement des massacres : l'intérêt en massacrant votre créancier vous ne lui devez plus rien.

Quand il y eut la reconquête en Espagne, Arabes et Juifs durent s'exiler, apparemment ils vécurent en bonne intelligence. Sous l'État de Vichy, le pouvoir pétainiste a incité les Algériens musulmans à spolier les juifs, les imams ont dénoncé cette incitation.

Suite page 25 ➤

Fausses promesses pour une croissance aveugle



Des organisations internationales appellent les États-Unis, l'Union Européenne et le Canada à exclure tout mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI ou Tafta), de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AÉCG ou Ceta) et de tous les autres accords de commerce et d'investissement.

Nord-Américains et Européens ont entamé, lundi 22 février, un douzième round de négociations.

Les États-Unis et l'UE vont redémarrer les négociations en matière de protection des investissements dans le Tafta. La Commission européenne, disant avoir été à l'écoute de l'opinion publique, a élaboré la proposition d'un système prétendument nouveau de cours pour l'investissement (SCI), afin de remplacer le « vieux » système de RDIE dans toutes les négociations actuelles et futures concernant l'investissement.

Le RDIE et le SCI ignorent le fait que les systèmes juridiques européen, étatsunien et canadien disposent de tous les outils nécessaires pour gérer les conflits avec les investisseurs étrangers, en s'appuyant sur un système de lois qui s'applique équitablement à tous dans la société.

Le nombre de poursuites d'investisseurs contre les États a fortement augmenté au cours de la période récente. Plus de 50 nouveaux cas en moyenne par an sont apparus pendant les quatre dernières années. Le nombre total de poursuites connues en vertu du mécanisme RDIE s'élève maintenant à 667, visant un total de 105 pays et touchant un large éventail de politiques publiques dont plusieurs ont peu à voir avec les questions habituelles du commerce. Un exemple choquant est celui de l'entreprise de pipelines et oléoducs TransCanada. Cette multinationale canadienne a signifié son intention de poursuivre le gouvernement étatsunien après que celui-ci a bloqué le pipeline Keystone XL qui menaçait son plan de lutte contre le changement climatique. TransCanada attaque les États-Unis en ayant recours à quatre droits des investisseurs consignés dans l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna) que l'on retrouve également dans le Ceta et dans la proposition de l'UE de SCI.

Les principaux changements que la Commission européenne présente comme des améliorations du système dans sa récente proposition sont criblés de défaillances juridiques dans deux domaines clés : la prétendue indépendance du système et une supposée protection du droit à réguler.

La nomination de soi-disant « juges » sur les panels d'arbitrage semble constituer une mesure positive, mais ceux-ci continueront de recevoir des honoraires élevés au

cas par cas, ce qui les incite à décider en faveur des investisseurs afin d'attirer plus de dossiers dans le futur. Il est probable que ce biais en faveur des investisseurs perdurerait même si l'UE et ses partenaires commerciaux introduisaient une rémunération fixe pour les « juges ». En effet, dans un système légal où seule une partie peut lancer une poursuite, les décisions favorables au requérant assurent un flux régulier de nouveaux cas et accordent toujours plus de pouvoir et d'autorité aux arbitres.

Une certaine reconnaissance du droit à réguler dans l'intérêt du public ne permet pas d'éviter que les arbitres imposent des dédommagements sans limite, ni qu'ils y incluent les profits escomptés et l'application d'intérêts. Ce droit souverain des gouvernements est grandement affaibli du moment qu'on les oblige à n'adopter que les « mesures nécessaires » à l'atteinte d'objectifs dits « légitimes », ce qui laisse les critères de « nécessité » et « légitimité » ouverts à l'interprétation et, ultimement, à la libre appréciation d'arbitres chèrement payés. Même si une poursuite en vertu du mécanisme de RDIE peut ne pas empêcher directement de légiférer, toute loi ou réglementation présente dès lors un risque élevé, du fait que constamment elles sont susceptibles de coûter des milliards aux contribuables si, ultérieurement, un investisseur conteste le gouvernement et exige compensation. Cela a pour effet de rendre les gouvernements frileux et crée des situations de paralysie réglementaire, comme on a pu l'observer en Malaisie et en Nouvelle-Zélande où l'on a attendu le résultat de la poursuite RDIE de la multinationale Phillip Morris contre l'Australie avant de légiférer sur la neutralité des paquets pour les produits du tabac. L'affirmation de l'UE que sa nouvelle proposition protège le « droit à réguler » donne une fausse impression de sécurité. La menace sur la santé, l'environnement et les législations sociales demeure bien réelle en Europe, aux États-Unis et au Canada si le Ceta et le Tafta incluent le mécanisme RDIE ou le SCI.

Tandis que les traités actuels de commerce et d'investissement ont déjà largement limité la marge de manœuvre politique dont jouissent les gouvernements, l'inclusion du RDIE ou du SCI dans le Ceta et le Tafta aurait pour effet d'élargir la portée des systèmes d'arbitrage en matière d'investissement et de démultiplier la responsabilité et les risques financiers pour les gouvernements des deux côtés de l'Atlantique. Par exemple, le RDIE dans le Tafta accorderait un pouvoir accru à plus de 47000 des 51495

filiales de sociétés états-uniennes opérant dans l'UE pour attaquer les politiques européennes et les initiatives gouvernementales.

Même si le Tafta n'incluait pas de droits démesurés pour les investisseurs, quatre firmes étatsuniennes sur cinq présentes au Canada et qui opèrent dans l'UE, soit un total de 41811 entreprises, pourraient entamer des poursuites contre l'UE et ses États membres en utilisant le mécanisme RDIE prévu dans le Ceta dans la mesure où leurs investissements sont structurés en conséquence. Les risques de recours Investisseur-État en vertu du Tafta et du Ceta sont d'autant plus réels que les compagnies étatsuniennes, européennes et canadiennes sont celles qui font le plus usage du mécanisme d'arbitrage en matière d'investissements. Elles sont les instigatrices de plus de 80 % des poursuites connues à ce jour d'investisseurs contre les États au niveau mondial. Les plus récentes données de la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) indiquent que les investisseurs étrangers ont lancé plus de procédures RDIE en 2015 que lors des années précédentes - leur nombre passant du simple

au double sur une période de seulement cinq ans. 52 % des recours RDIE qui ont abouti se sont soldés par une défaite des gouvernements ou par un règlement à l'amiable avec l'investisseur étranger.

L'inclusion du RDIE ou du SCI dans le Tafta/TTIP et le Ceta conduira très probablement à une explosion du nombre de poursuites contre des politiques légitimes d'intérêt public, et elle représente vraisemblablement l'affront le plus visible de tous les accords de libre-échange et d'investissement contre la démocratie, les droits humains et l'État de droit.

Par conséquent, nous rejetons le régime de protection des investisseurs étrangers proposé dans le TAFTA/TTIP et le CETA, et nous réitérons notre appel à exclure toute forme d'arbitrage et de règlement des différends entre investisseurs et États au sein de tous les accords de



Silence, on négocie !

La transparence n'est pas le fort des négociateurs européens et américains du traité de libre-échange transatlantique (TTIP). Le député LR Jean-Frédéric Poisson a expliqué à ses collègues « les conditions tout à fait spéciales » dans lesquelles il a eu accès au compte rendu des 10 premiers rounds de négociations : « Il faut se rendre dans un service du Premier ministre, dans une salle fermée, escorté par un fonctionnaire de Matignon qui sert de surveillant, après avoir pris soin de déposer son téléphone portable à l'entrée pour ne pas s'en servir en consultant les documents, qui par ailleurs sont en anglais. Des sanctions pénales sont même prévues pour tout parlementaire qui divulguerait des informations recueillies. »

Réponse de Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur : « Vous avez, mesdames et messieurs les députés, accès aux documents dans les mêmes conditions que tous les parlementaires européens. » ● Hervé NATHAN *Marianne* n°985 (26 février 2016)

suite de la page 23

En 1936, le Grand Mufti de Jérusalem avec l'argent des nazis est déjà responsable de massacres de juifs à Bagdad. À la radio de Berlin, il proclame : « Arabes, levez-vous, tuez les juifs partout où vous les trouverez, ceci, plaît à Dieu, à l'Histoire, à la Religion ». Il se serait même plaint à Himmler de son laxisme envers les juifs.

Après les 6 millions de juifs exterminés, en 1946 en Pologne, des pogroms réapparaissent. Si aujourd'hui les USA et Israël sont alliées, dans les années 1947-1948, c'était bien différent. Des représentants de la Maison Blanche proclamaient : « Les Russes ont déjà des agents juifs à Jérusalem, cet État va virer communiste ».

Au lendemain de la proclamation de l'État d'Israël, les États bombardent et attaquent celui-ci, et si ils avaient triomphé... Une nouvelle Shoah ?

Aujourd'hui en Israël, comme le rappelle le journaliste de *Haaretz*, c'est l'apartheid, avec un Benjamin Netanyahu, qui récemment vient d'instrumentaliser l'anti-sémitisme du grand mufti de Jérusalem en déclarant que c'est lui qui aurait convaincu les nazis d'exterminer les juifs en 1941 ? Cette région du monde connaîtra-t-elle un jour la Paix ?

Je lis dans cet article que la Palestine est le berceau des trois religions monothéistes. À ma connaissance, le berceau de l'Islam, c'est l'Arabie, après ça devient une conquête théocratique.

À propos de « laïcité », je suis tout à fait d'accord avec Daniel Vernhettes. Il faut appeler un chat, un chat, et des événements tragiques, des attentats terroristes islamiques. Cette ambiguïté n'a qu'une vertu : entretenir le non-dit sur ces crimes.

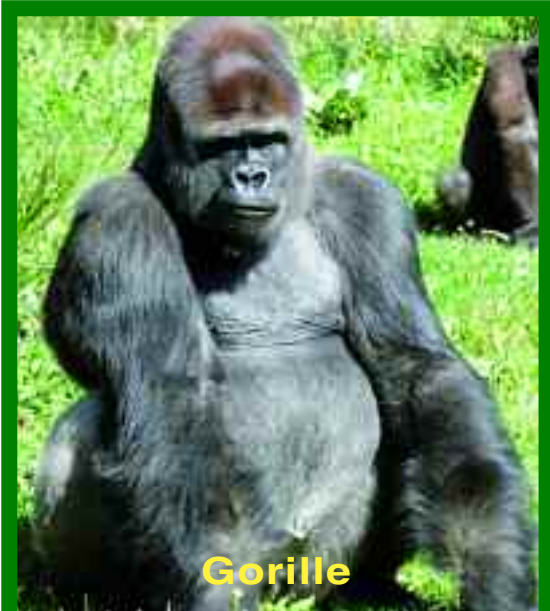
À la lecture de l'Islam pour les nuls, je trouve qu'à la rubrique « la Charia » notre historien coupe les cheveux en quatre : respecter la loi de Dieu, si ce n'est pas l'Islamisme !

À la lecture du poème *Nous sommes tous nés en Afrique*, je m'interroge sur le sort des Africains : si le temps des races est fini, pas celui des ethnies. Je lis dans *l'Humanité* du 9 juillet, que des combats inter-ethniques ont lieu dans le nouvel État du Sud-Soudan pour la suprématie pétrolière. Quand Dinkas et Nuers* seront exsangues de s'être combattus, je suis persuadé que le pouvoir facho-islamiste de Kartoum, celui qui a déjà exterminé des centaines de milliers d'animistes chrétiens, recolonisera ce territoire pour récupérer la manne pétrolière. Mes sources d'information, je les ai puisées dans *Les secrets de la Maison Blanche* de Nicole Bacharan, Dominique Simonet et dans *Jihad, expansion et déclin de l'islamisme* de Gilles Kepel, et mes connaissances. ■ Yves Chaudière

*Les Nuers sont voisins des Dinkas, l'une des plus grandes tribus du Soudan du Sud.



Orang-outan



Gorille



Chimpanzé

Nous partageons à 98 % le même code génétique

Une extinction inévitable ?

Depuis une cinquantaine d'années, le développement de l'homme sur la planète se poursuit au détriment de nos cousins les grands singes. On répertorie actuellement plusieurs menaces :

Destruction de l'habitat naturel par l'homme

Afin d'augmenter les surfaces agricoles, l'homme détruit de manière intensive les forêts. Déforestation, mise en cultures, construction de routes, le domaine naturel des grands singes se rétrécit de manière drastique.

Au rythme actuel, le programme des Nations Unies pour l'environnement estime que l'habitat forestier des grands singes africains en 2030 sera diminué de 90 %. La situation pour les gorilles sera bien pire : c'est 99 % de leur habitat qui aura disparu !

Maladies, épidémies

Le virus Ebola est aussi meurtrier pour l'homme que pour les chimpanzés et les gorilles. Plusieurs milliers de primates ont ainsi été décimés lors des dernières épidémies du virus.

Les maladies propres à l'homme (comme la pneumonie) sont également potentiellement dangereuses pour les singes...

Chasse et braconnage

Les populations rurales braquent et chassent les grands singes, malgré les interdictions gouvernementales. Cette pratique est certes condamnable, néanmoins explicable dans un dessein alimentaire. Plus coupable et moins pardonnable est le braconnage effectué pour vendre de jeunes singes.

Et maintenant ?

On estime qu'il ne reste que 300 000 à 400 000 grands singes sur la planète. De nombreuses organisations et

associations luttent sur le terrain pour enrayer ce déclin. Le combat n'est pas gagné d'avance, car cette extinction ne passionne pas vraiment les populations et les gouvernements. C'est pourtant un risque majeur pour la biodiversité ... et pour l'homme.

En sauvant les grands singes, l'homme pourrait pourtant se sauver lui-même.

Notre consommation d'huile de palme tue les orangs-outans

Comme c'est une huile bon marché et qu'elle résiste bien aux traitements de conditionnement des aliments, elle est très avantageuse pour l'industrie agroalimentaire et donc fortement commercialisée même si ses effets sur la santé humaine sont discutés.

Les palmiers à huile sont essentiellement cultivés en Indonésie. Or c'est là que se trouvent les dernières populations d'orang-outans.

À Sumatra, la population d'orang-outans est de 7 000 individus, tandis qu'à Bornéo, les effectifs de l'autre espèce sont plus importants et se situent dans une fourchette de 45 000 à 70 000 individus.

L'ennui, c'est que les orang-outans sont très dépendants de leur milieu. Ce sont les mammifères les plus arboricoles qui soient : ils vivent dans la forêt et y trouvent leur alimentation. Si l'espèce qui vit à Bornéo va parfois au sol, celle de Sumatra vit essentiellement dans les arbres qui sont abattus au profit des plantations de culture d'huile de palme. Ces abattages entraînent la destruction et la fragmentation de l'habitat des orang-outans, qui se retrouvent prisonniers des reliquats de forêt.

Ils tentent comme ils peuvent de s'adapter, mais leur seule solution est

os « Cousins les grands singes ! »

d'aller coloniser les cultures de palmiers à huile. Ils se retrouvent donc en conflit avec la population locale et, après avoir été chassés de leur habitat naturel, ils vont être chassés par l'homme. S'ajoutent à cela les catastrophes naturelles dues au réchauffement climatique et tout est réuni pour que les orangs-outans ne soient bientôt plus qu'un souvenir.

Le problème est quasiment insoluble. Nous ne pouvons remettre en cause la législation indonésienne ainsi que les faibles poursuites et condamnations en cas d'abatage d'orang-outans. Après tout, en France, quelle est la peine pour maltraitance d'animaux ? Et puis, il s'agit de pays pauvres où les industriels donnent de l'argent. On ne veut pas jeter la pierre aux populations locales, mais plutôt pointer du doigt les dérives de l'industrie agroalimentaire.

Consommateurs, nous pouvons sauver l'orang-outan

En tant que consommateurs, nous avons la possibilité d'impacter sur la consommation d'huile de palme présente dans l'agroalimentaire, les cosmétiques et les biocarburants.

Le problème est médiatisé depuis un certain nombre d'années et les gens commencent à faire attention. Encore faut-il trouver l'information. En effet, si sur certains paquets les producteurs jouent cartes blanche en mentionnant la présence d'huile de palme, d'autres utilisent le terme plus générique d'**huile végétale**, derrière lequel peut se cacher de l'huile de palme.

Certes, il existe des industriels qui mettent en avant des filières certifiées. C'est le cas de la Colombie, où les plantations de palmiers à huile ne se font pas suite à une déforestation, mais sur des terres auparavant



dédiées à l'élevage. Mais les fournisseurs les plus importants se trouvent en Indonésie et ne suivent pas cette chaîne de certification.

Si ces changements d'habitude de consommation peuvent autant influencer, c'est parce que la déforestation et la chasse s'additionnent à un autre problème de l'orang-outan : sa faible capacité de reproduction. Elle est très lente : une femelle ne se reproduit pas avant l'âge de dix ans (et quinze pour l'espèce de Sumatra) et met au monde un seul petit tous les six à huit ans. Le nombre de petits par femelle sur une vie est approximativement de 40 ans.

Si certains programmes d'élevage en parc zoologique ont pour but à terme la réinsertion et le renforcement des populations locales, c'est assez rare chez les primates. Pour autant, les zoos ne sont pas impuissants face à la menace qui pèse sur les orang-outans. Non seulement ils permettent de conserver les espèces, de les étudier pour les protéger, mais aussi de communiquer sur ces espèces. Les populations captives sont de très bons

ambassadeurs pour les populations sauvages.

Certains se demandent encore pourquoi vouloir sauver l'orang-outan. À ceux-là on répond que la destruction des forêts tropicales, de l'habitat des orang-outans et des espèces qui y vivent a un impact direct sur la survie de l'homme. Tous les projets de conservation ont un volet humain et intègrent à bon escient les populations locales.

Il ne s'agit pas seulement de sauver une magnifique espèce. Finalement, même si nous habitons en ville et avons du mal à percevoir les liens entre les orang-outans et nous, ils existent. Notre consommation a un impact sur la survie de leur espèce,

laquelle a des répercussions sur la survie de l'être humain. S'il n'y a plus rien sur terre, il n'y aura plus non plus d'êtres humains.

À notre niveau, comment peut-on participer à la sauvegarde des grands singes ?

Soyez attentifs aux conditions de vie des animaux dans les zoos et parcs.

Privilégiez les cirques sans animaux, boycotez tous ceux qui utilisent des animaux comme objet publicitaire (un « sourire » chez un chimpanzé est un signe de peur).

N'achetez pas de produits en bois exotique (meubles de jardin en teck...) ou assurez-vous qu'ils portent le label FSC (Forest Stewardship Council), seule certification d'une gestion responsable des forêts.

Lors de vos voyages, n'achetez jamais de viande de brousse proposée dans certains restaurants touristiques ou sur les marchés. ■ J.D.

« Le premier homme qui est mort a dû être drôlement surpris. » Wolinski

L'HISTOIRE AU BOUT DU FUSIL :

Bataillons de typographes (1870-1871)

De la casse au fusil
de Bernard BOLLER*



Aujourd'hui où les militantes et militants cherchent des perspectives de société pour le monde du travail, la connaissance de l'histoire de la Commune de Paris est, au moins, utile et, en réalité, indispensable. Car à chaque instant de ces soixante-douze jours qui changèrent le monde, en démontrant que les travailleuses et les travailleurs pouvaient réellement, pour eux-mêmes, organiser leur vie collective, l'histoire de la Commune se confronte aux grandes questions toujours actuelles du mouvement ouvrier, du mouvement révolutionnaire.

Le livre de Bernard Boller, *Bataillons de typographes (1870-1871). De la casse au fusil*, est un très bon moyen d'entrer dans cette histoire sous l'angle militaire et professionnel plus que syndical, mais ne peut éviter, et ne le souhaite pas, de soulever les sujets de fond.

Le bataillon des typographes est constitué, dans cet élan patriotique et, sinon révolutionnaire, du moins émancipateur qui saisit le peuple de Paris lorsqu'il fait l'histoire les armes à la main, de l'été 1789 à août 1944, en passant par les journées de juillet 1830 et de février 1848.

La création d'un bataillon des gens de l'écrit, comme le baptise fort à propos Bernard Boller, répond à la volonté de ne pas se laisser déposséder de l'histoire qui se réalise sous leurs yeux, par les ouvriers qui ont le plus accès, massivement, à la lecture et au savoir. La constitution du bataillon ne fut pas si simple et se heurta à l'hostilité des bourgeois, qui refusèrent de voir ces ouvriers en armes. C'est Pierre-Étienne Brun, metteur en pages chez Lahure dans le 14^e, qui insiste, en vertu du principe énoncé par l'un d'eux : « Si l'on ne veut pas de nous dans les bataillons bourgeois, nous sommes assez nombreux pour former un bataillon à nous tout seuls. »

Là encore, la notion du nombre et la volonté – deux éléments du rapport de forces – se mirent à l'œuvre pour qu'une partie de la classe ouvrière parisienne soit un acteur majeur – majeur au sens plein, c'est-à-dire émancipé – de la scène de l'histoire.

C'est le 9 septembre 1870, dans la mairie du 14^e arrondissement, que se tiennent l'assemblée constitutive et l'élection des cadres. Les typographes, et précisément les compositeurs, constituèrent le plus gros contingent (600 sur 1418), même si la Société typographique en tant que telle se tint à l'écart de la Commune et ne participa pas à la vie du bataillon. Mais les autres travailleurs du Livre furent également nombreux, imprimeurs, brocheurs, correcteurs, cartoniers, clicheurs, doreurs, fondeurs de caractères, glaceurs de papier, imprimeurs, lithographes,

margeurs, metteurs en pages, papetiers, relieurs et stéréotypeurs, mais également libraires et journalistes. Cette histoire, c'est celle dans un premier temps de la Défense nationale, condition de l'existence de la République, proclamée à l'Hôtel de Ville le 4 septembre. Pour ces militants, cette république bien fragile sera bien cette fois la république sociale dont ils rêvent et pour laquelle ils luttent, depuis quarante ans pour certains.

[Au sujet de l'idée de république sociale on lira également un ouvrage récent et prometteur : *1848 – Quand la République était révolutionnaire*, par Samuel Hayat, publié au Seuil l'an dernier.]

Défense nationale qui commence par la défense de Paris que la bourgeoisie, son armée, ses politiques, veulent et finalement réussissent à saboter – cela deviendra une constance – pour que les soldats de monarchies réunies autour du royaume de Prusse défilent le 1^{er} mars 1871 dans la ville des révolutions.

Le bataillon des typographes, le 136^e, fut une composante de la XIV^e légion de la garde nationale et fut engagé rapidement aux avant-postes. Il ne fut pas la seule formation militaire de la profession : dès la proclamation de la République, un bataillon de 260 « francs-tireurs de la presse » se constitua avec des typos et des journalistes. Cette unité fut anéantie à l'issue de la « première bataille du Bourget », les 28, 29 et 30 octobre.

Un corps franc des « tirailleurs éclaireurs » fut également commandé par le typographe Julien Morel. L'auteur rappelle, pour être complet, les parcours des trois généraux issus des rangs du Livre – pas encore Cgt – : le garibaldien et correcteur Napoléon La Cécilia, le blanquiste Jules Bergeret et le libraire et gérant de *la Libre Pensée*, puis de *la Pensée libre*, blanquiste lui aussi, Émile Eudes. De très nombreux ouvriers du Livre ou hommes de l'écrit se sont inscrits dans les troupes, nous dirions interprofessionnelles aujourd'hui, qui combattirent pour la défense de Paris et la Commune. Le bataillon des typographes sera au front lors de la seconde bataille de Buzenval, le 19 janvier 1871, dernière initiative du général Trochu pour tenter, sans conviction autre que de diminuer le nombre de soldats-citoyens, de forcer le blocus des armées allemandes. De ce point de vue l'objectif fut atteint, le nombre de victimes fut considérable dans les rangs de la garde nationale et des ouvriers du Livre.

Ensuite, l'histoire du 136^e bataillon de la garde nationale se confond avec celle de la Commune. Et c'est en toute logique, car l'histoire de la Commune de Paris c'est d'abord l'histoire au bout du fusil. Une histoire qui débute autour des canons de Montmartre et se termine par un massacre le long d'un mur au Père-Lachaise ; entre les deux, les tentatives de sorties armées en direction de Versailles, la ville de l'ennemi, et les meurtrières batailles pour la possession des forts autour de Paris, décisives pour les versaillais pour l'assaut final contre la ville insurgée. C'est bien ce que raconte encore dans le détail l'ouvrage. La richesse des annexes, planches et appendices est un des



grands intérêts de ce livre. Le texte lui-même intègre des documents encore inconnus ou oubliés, tout à fait essentiels à la connaissance de la Commune, tels que l'appel lancé le 9 octobre 1870 par des typos et des journalistes (pp. 65 et 66), qui interpellera celles et ceux qui cherchent toujours la définition de la dictature du prolétariat. Dans un autre registre, on lira avec émotion la lettre de La Cécilia à ses hommes, les Francs-Tireurs parisiens, au lendemain de l'annonce de la paix (p. 101). Enfin l'adresse – document essentiel –, cosignée par Eugène Varlin et Jules Bergeret, qui convoque à la création de la Fédération républicaine de la garde nationale qui donnera naissance à son comité central, le 15 mars (pp. 121 et 122).

Les études sur la garde nationale ont été trop souvent négligées ces dernières décennies par des historiens du mouvement social qui n'ont pas vu ou pas su expliquer le rôle central et les évolutions de ce qui était, au début du XIX^e siècle, une milice bourgeoise. Elles sont fort heureusement aujourd'hui relancées grâce aux travaux de jeunes historiennes et historiens tels que Mathilde Larrère, qui va publier sa thèse cette année sur ce sujet. Les travaux de Bernard Boller contribuent, à leur échelle, à mettre en lumière le rôle de la garde nationale parisienne et surtout la bataille politique dont elle a été l'objet pour basculer du côté de l'insurrection, contrairement – par exemple – aux journées de juin 1848, où elle fut du côté de « l'ordre », c'est-à-dire du côté de la bourgeoisie. Le 136^e, bataillon du 14^e arrondissement participe à l'insurrection du 18 mars, marquant le début de la Commune, en occupant la préfecture. Il manifeste une farouche envie de marcher sur Versailles, ce qui lui est permis le 3 avril aux côtés des volontaires de Montrouge.

Mais, fauchés par les versaillais sur le plateau de Villacoublay, ils doivent rentrer à Paris en laissant leurs blessés au fort de Châtillon. Le lendemain les versaillais prendront le fort, en fusillant la plupart des hommes, dont le général Émile Duval. Le bataillon reconstitué participera à la défense de l'ouest de la capitale, de la Porte Maillot à la porte de Saint-Cloud, de la fin d'avril au 21 mai, début de l'entrée des troupes de la bourgeoisie versaillaise et de ce que l'on nommera la Semaine sanglante. Selon le témoignage de Louis Ledrux, consigné par Maxime Vuillaume dans *Mes Cahiers rouges*, le bataillon des typographes a perdu les trois quarts de ses effectifs au cours de la Semaine sanglante. Et Ledrux de conclure : « Je crois bien que, sur les 205 bataillons qui se rallièrent au Comité central lors de la première réunion du 11 mars au Tivoli Vaux-Hall, il n'en est pas qui firent preuve de plus de dévouement et d'une tenace bravoure. »

L'ouvrage de Bernard Boller rend enfin, et de belle manière, la place qu'ils méritent aux milliers d'hommes, mais aussi de femmes, qui, travaillant dans l'écrit ou dans le caractère, n'en étaient pas dépourvus, ni de courage et d'intelligence pour la mise en œuvre de leurs idées et de leur projet politique dans cette période brûlante. Comme le rédige, sur la quatrième de couverture, son éditeur, notre camarade « confirme par cet écartisme, une nouvelle fois, son rôle de passeur de mémoire ». ■

Marc NORGUEZ

Ancien Secrétaire général du Syndicat général du livre parisien
Membre de l'UD de Paris

*Éditions L'Harmattan, 16, rue des Écoles 75005 Paris.

LE MAÎTRON,

un projet de dictionnaire biographique *des militants du Livre et du papier*

Un projet de dictionnaire biographique des ouvriers du livre et du papier, de la Révolution française à nos jours, a été lancé par Claude Pennetier, chercheur au Centre d'histoire sociale du XX^e siècle, laboratoire du CNRS, et Marie-Cécile Bouju, maître de conférences à l'université Paris-8 (Saint-Denis). La publication est prévue en 2017.

Ce projet est lié à une entreprise éditoriale plus vaste, celle du Maïtron. Le Maïtron est le surnom donné au Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, dirigé par Jean Maïtron, dont le premier volume est paru en 1964, édité par les Éditions ouvrières, puis les Éditions de l'Atelier. Ce dictionnaire a pour but de rassembler les biographies des hommes et des femmes qui, par leur engagement politique, syndical ou social, ont tenté d'agir sur la vie économique, politique et sociale des Français, en particulier des ouvriers, de la Révolution française jusqu'à 1968. Il propose à ce jour environ 140 000 biographies. Toujours vendu sous forme papier (à raison de un volume par an), il est désormais accessible en ligne, sur abonnement⁽¹⁾. Outre sa longévité et le sujet qu'il traite, ce dictionnaire a pour singularité d'être le fruit du travail d'auteurs nombreux et différents, universitaires, enseignants du secondaire, mais aussi « historiens amateurs » ; il ne cache pas son lien très fort avec la gauche française, au sens le plus large, tout en visant le travail scientifique le plus indiscutable. Le Maïtron est indéniablement une œuvre à la fois militante et scientifique.

Le Maïtron a donné naissance à plusieurs dictionnaires thématiques dont « Cheminots engagés, XIX^e et XX^e siècles » et « Dictionnaire biographique des militants gaziers et électriciens (1944-1981) ».

Le projet de dictionnaire des ouvriers du livre et du papier présente bien entendu des difficultés. Il faut à la fois reprendre et compléter les notices déjà présentes dans le dictionnaire général et l'enrichir des notices manquantes, que nous évaluons à environ 2000 et qui concernent

surtout le XX^e siècle. Autre question : qui intégrer dans le dictionnaire ? Nous avons décidé de donner la priorité aux ouvriers, employés et cadres ayant eu un engagement social clair : militant syndical, délégué du personnel et au comité d'entreprise, membre des prud'hommes... Mais l'histoire sociale de notre pays a mis au second plan certains groupes, et en premier lieu les femmes, qui furent nombreuses à travailler dans cette branche. Leur faible présence dans les organisations syndicales ne signifie pas absence dans les mouvements sociaux. Des ouvriers du livre et du papier ont pu aussi s'engager dans des périodes précises, sans lien direct avec une organisation sociale particulière : révolutions du XIX^e siècle, résistance, luttes anticoloniales. D'autres enfin ont choisi une forme moins spectaculaire mais non moins importante comme la formation professionnelle, l'hygiène et la sécurité. Ces engagements, parfois modestes, sont difficiles à repérer, mais c'est bien l'intérêt du Maïtron d'y parvenir.

Il s'agit de la reprise d'un vieux projet d'une dizaine d'années qui n'avait pu aboutir à l'époque.

L'Institut Cgt d'histoire sociale du Livre parisien a accepté de le soutenir et s'est engagé depuis deux années dans le recueil des biographies utiles. L'Ufr a rencontré les initiateurs du projet au cours d'une réunion de son conseil national. La Filpac, de son côté, a décidé de participer à cette entreprise en sollicitant les biographies au plan national. Le travail est déjà bien avancé mais bien des biographies font encore défaut.

Nos lecteurs et lectrices peuvent contribuer au recueil des biographies, soit celle les concernant, soit celles de leurs camarades vivants ou disparus. Ce sera une aide efficace et combien indispensable. Les éléments rassemblés devront être adressés à Daniel Légerot, membre du CA des Amis du Maïtron et président de l'IHS du Livre parisien, qui les centralise et les transmet aux rédacteurs du Maïtron.

Marie-Cécile Bouju et Daniel Légerot

RENSEIGNEMENTS MINIMAUX À TRANSMETTRE :

Nom, prénom, date et lieu de naissance, noms et professions des parents, profession exercée, date d'entrée dans la vie active, de départ à la retraite ou de décès, entreprises où l'intéressé a travaillé, année d'adhésion à la Cgt, responsabilités syndicales exercées dans le mouvement professionnel et interprofessionnel (parcours avec dates), responsabilités dans le mouvement associatif, appartenance politique éventuelle, responsabilités politiques ou électives... autres renseignements supplémentaires pouvant être utiles.

Adresser les éléments recueillis à l'IHS du Livre parisien :

Maison du Livre, 94, boulevard Auguste-Blanqui. 75013 PARIS

Graphê

Association pour la promotion de l'art typographique

En 1991, un groupe d'amis tous liés aux professions du livre ou de l'édition ont décidé de créer une association indépendante pour relancer la revue *graphê*. Cette ancienne revue, qui a cessé de paraître en 1966, avait pris la suite du *Bulletin officiel des Cours professionnels*, édité par la Chambre syndicale typographique parisienne depuis 1904, en prenant le nom de *graphê* en 1956.

La nouvelle formule a vu le jour en 1992, et a pour objectif majeur de promouvoir l'art typographique, d'organiser des actions pour le développement de la lecture et la défense de la langue française ou d'y apporter sa contribution.

La revue est envoyée à tous les adhérents de l'association. On peut la trouver également dans quelques points de vente. La parution est trimestrielle, sans publicité, grâce au soutien des partenaires (Artic Paper et Stipa) et des abonnés.

On y trouve des articles concernant l'actualité typographique, les derniers travaux de créateurs de caractères, la mise en page, l'affiche, la gravure, la reliure et tous sujets touchant à la chose imprimée concernant le passé ou le devenir de la profession.

L'association organise une conférence annuelle, et participe par ailleurs à différentes manifestations ou expositions (BNF, Puces typographiques).

Plus que jamais nous pensons qu'il est nécessaire de maintenir une typographie vivante, car à chaque instant nous réagissons devant la pauvreté de ce que nous découvrons dans la rue, dans les médias, écrits ou audiovisuels, tant du point de vue esthétique que du point de vue de la langue... et de l'orthographe.

Graphê fonctionne grâce à ses bénévoles. Qu'ils soient professionnels ou amateurs, tous se rejoignent autour de passions communes, la typographie et le graphisme en général.

Vous vous intéressez à la typographie ? Vous souhaitez vous investir dans une association ? Adhérez, ainsi vous participerez à maintenir une revue qui, malgré son manque de moyens, est une référence et est connue internationalement. En fonction de vos compétences et aspirations, vous pouvez aussi rejoindre les équipes en charge de l'administration de l'association, de l'édition de textes ou encore de la communication. ● **Claude Leloup**

contact.graphe@com
www.typo-graphe.com

Un petit chef d'œuvre de drôlerie animale concocté par Jean d'Ormesson

Le français ? Une langue animale ...

La preuve :

Que vous soyez fier comme un coq, fort comme un bœuf, têtu comme un âne, malin comme un singe ou simplement un chaud lapin, vous êtes tous, un jour ou l'autre, devenus chèvre pour une caille aux yeux de biche.

Vous arrivez à votre premier rendez-vous fier comme un paon et frais comme un gardon et là, ... pas un chat ! Vous faites le pied de grue, vous demandant si cette bécasse vous a réellement posé un lapin.

Il y a anguille sous roche et pourtant le bouc émissaire qui vous a obtenu ce rancard, la tête de linotte avec qui vous êtes copain comme cochon, vous l'a certifié : cette poule a du chien, une vraie panthère ! C'est sûr, vous serez un crapaud mort d'amour. Mais tout de même, elle vous traite comme un chien.

Vous êtes prêt à gueuler comme un putois quand finalement la fine mouche arrive. Bon, vous vous dites que dix minutes de retard, il n'y a pas de quoi casser trois pattes à un canard. Sauf que la fameuse souris, malgré son cou de cygne et sa crinière de lion, est en fait aussi plate qu'une limande, myope comme une taupe, elle souffle comme un phoque et rit comme une baleine. Une vraie peau de vache, quoi ! Et vous, vous êtes fait comme un rat.

Vous roulez des yeux de merlan frit, vous êtes rouge comme une écrevisse, mais vous restez muet comme une carpe. Elle essaie bien de vous tirer les vers du nez, mais vous sautez du coq à l'âne et finissez par noyer le poisson. Vous avez le cafard, l'envie vous prend de pleurer comme un veau (ou de verser des larmes de crocodile, c'est selon). Vous finissez par prendre le taureau par les cornes et vous inventer une fièvre de cheval qui vous permet de filer comme un lièvre.

Ce n'est pas que vous êtes une poule mouillée, vous ne voulez pas être le dindon de la farce. Vous avez beau être doux comme un agneau sous vos airs d'ours mal léché, faut pas vous prendre pour un pigeon car vous pourriez devenir le loup dans la bergerie.

Et puis, cela aurait servi à quoi de se regarder comme des chiens de faïence. Après tout, revenons à nos moutons : vous avez maintenant une faim de loup, l'envie de dormir comme un loir et surtout vous avez d'autres chats à fouetter.

Assemblée générale de la section Filpac Cgt



Le mardi 2 février 2016, participation des retraités Filpac au rassemblement devant l'entreprise Oberthur Fiduciaire.
Tous ensemble ! Actifs/retraités pour défendre nos conditions de vie.

Le 2 février 2016, dans les locaux du comité d'entreprise de l'entreprise Ouest France à Chantepie, elles et ils étaient près d'une douzaine de retraité-e-s de notre section avec nos invités de circonstance de l'UFR Filpac*, de l'USR d'Ille-et-Vilaine*, mais aussi la présence appréciée d'un camarade actif de la Cgt Ouest Média* (Ouest France) pour la traditionnelle, mais pour autant nécessaire, assemblée générale de la section syndicale retraité-e-s Filpac Cgt de Rennes.

Minute de silence pour nos camarades décédés en 2015 :
Jean Pierre Gaillard, Raymond Jubault et Evelyne Serré.

Le rapport d'introduction présenté par notre secrétaire de section a abordé la situation sociale de notre pays, évoqué la situation des retraités, le lien actifs/retraités en s'appuyant sur l'intervention de notre camarade Daniel Muller* lors du dernier congrès de la Filpac Cgt, qui accompagnait la convocation des syndiqué-e-s :

- Faut-il uniquement rejeter ou alors ouvrir des perspectives ?
- Peut-on remettre en cause l'ordre social sans y intégrer la dimension politique ?
- Syndicalisme et politique font-ils bon ménage? L'un peut-il se passer de l'autre en gardant notre indépendance de pensée et d'action ?
- Au fait, c'est quoi un retraité ?
- Le « Tous ensemble ! » n'est pas antinomique aux revendications spécifiques des retraités.

Résumé succinct de la discussion :

Interventions sur l'état d'urgence et les retraités en général, l'augmentation des pensions et le pouvoir d'achat des retraités et actifs, une pratique syndicale plus terre à terre, les libertés syndicales et les camarades licenciés, la solidarité financière (camarade de la poste), rencontrer les retraités là où ils sont quartier/communes autour de Rennes : « permanences et persistances de nos propositions »,

les conséquences du coût du capital, la répartition des richesses, la lutte de classes est plus que d'actualité, la socialisation des moyens de production, syndicalisme de proximité, passivité des retraités : « pas de perspectives, la situation politique et sociale est inéluctable », comment mobiliser plus largement les retraités, le code du Travail : « les ouvriers existent socialement quand ils sont organisés », congrès confédéral avril 2016, et Ufr-Filpac septembre 2016, 150^e anniversaire de la création de notre syndicat à Rennes le 1^{er} février 1865, manifestation du 10 mars 2016, le « Tous ensemble actifs/retraités », complémentarité de nos structures syndicales retraités (métiers et territoires)...

Proposition d'une motion de notre section à la présidence de la République et aux députés de notre département.

Nos camarades actifs se sont inscrits dans le débat : à partir des évolutions technologiques qui impactent *Ouest France* : évolution des métiers et du salariat (numérisation, nouvelles rotatives, relations avec la direction, le lien actif/retraités).

Fiduciaire Oberthur : action en cours sur les salaires, (300 grévistes), relations direction...

Rédaction sur-le-champ d'une motion de soutien à la direction de Fiduciaire ; participation des retraités Filpac Rennes au rassemblement des grévistes organisé devant l'entreprise à 14 h 30.

Débats riches, lucides, sereins, parfois contradictoires mais toujours dans la recherche de plus d'efficacité. Pour aller plus loin encore, dans nos échanges, pour une participation de toutes et de tous, il nous faut approfondir notre pratique sur la culture du débat au sein de la section, avec nécessairement une participation plus importante de nos adhérents.

os Sections

Section syndicale Retraité-e-s de Rennes

Plan de travail 2016

Renforcement de notre section, intensifier le travail engagé sur la continuité syndicale :

- Pour 2016 (44 syndiqués) nous allons vers une stabilisation de nos effectifs, sans que cela soit inscrit dans le marbre. Nous devons poursuivre et cultiver notre jardin en lien avec les syndicats d'actifs :

- syndicat *Ouest Média (Ouest France)*, 17 futurs probables retraités ou préretraités.

À l'invitation du syndicat des actifs : rencontre du secrétariat de notre section avec les élus DP, CE, CHSCT – après un long échange, nous avons lancé l'idée, soumise à l'appréciation des participants, d'organiser avec le syndicat deux demi-journées formation : une journée sur la continuité de vie syndicale, l'autre journée avec la participation d'un technicien de la Carsat Bretagne (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - préparation et droits retraite)... à suivre.

Activité syndicale de proximité et lieu de vie :

-Poursuivre nos efforts de participation, partager les expériences : rénovation d'un quartier de Rennes - Sud (commerce, services public...).

-Appropriation par nos adhérents des propositions Cgt en lien avec l'Usr Ille-et-Vilaine.

-Formation syndicale : adhérents de notre section en lien avec l'Usr d'Ille-et-Vilaine.

-Valoriser et organiser, à partir du travail de recherche de Fred Berroche avec l'IHS 35 et le syndicat des actifs Filpac de Rennes, les 150 ans de la création de notre syndicat.

-Suivi sur le futur projet de conservatoire des métiers de l'Imprimerie du Pays de Redon.

-Visite à l'Eco-musée : exposition Oberthur Jeudi 21 avril 2016.

-Trait d'Union 2^e semestre

-Assemblée d'automne 2016 (en après-midi)

-Jeudi 6 octobre 2016 si possible visite du journal *Ouest France*.

Fiduciaire Oberthur : Invitation à leur prochaine assemblée générale. Édition Oberthur : contact en cours

Commission financière de contrôle.

La commission financière de contrôle a approuvé les

comptes de trésorerie qu'elle a vérifiés. Elle a donné quitus au trésorier de notre section, avec une remarque sur la non-présentation d'un justificatif de versement : soutien financier à la rénovation de l'UL de Saint-Malo, classé au patrimoine.

Félicitations à notre camarade responsable trésorier Michel Cheruel.

Élection de Conseil syndical :

Michel Bougier, Gérard Bouvier, Michel Cheruel, Michel Gougi, Jean Jousseume, Jean-René Le Berre, Jacques Leblanc, Anita Lefaix, Guy Perrichot, Raymond Pinel, Gérard Tudoret, Yvon Tortelier.

De la CFC : Yvette Gaillard, Michel Legac, Serge Monot.

À la, À la, À la... à la santé du confrère : offert par le syndicat Cgt *Ouest Média*.

Prolongement de cet instant convivial au restaurant *Ouest France*.

Le conseil syndical de la section des retraités Filpac-Cgt de Rennes remercie le syndicat Cgt *Ouest Média* pour son accueil fraternel et pour nous avoir permis de nous réunir au sein des locaux du comité d'entreprise de *Ouest France*.

Nous tenons à remercier plus particulièrement le secrétaire du syndicat Cgt *Ouest Média*, Marc Jarnoux, en associant Jean Michel Quilfen et Bertrand Corvez pour leur accompagnement technique.

Le secrétariat :

Jean Jousseume – Michel Bougier

* Union fédérale des retraités Filpac Cgt : *Michel Burguière, Daniel Muller*.

* Union syndicale des retraités Cgt de l'Ille-et-Vilaine : *Didier Timouy*.

* Cgt *Ouest Média* : Bertrand Corvez.

* Cgt *Fiduciaire Oberthur* : Romain Orhant.

Excusés :

Marc Jarnoux, Cgt *Ouest Média*, David Rimbart, Cgt *Edition Oberthur*

Adhérents de notre section :

Maurice Culleron, Anita et André Lefaix, Jean Claude Borde.

“La jeunesse est courte. C'est la vie qui est longue. ”

Françoise Giroud

Défendons nos droits

Si nous ne bougeons pas, nos pensions n'augmenteront pas et les remboursements de soins de la Sécurité sociale se réduiront comme une peau de chagrin. Les luttes unitaires des retraité(e)s exigent une revalorisation des retraites !

Les mesures annoncées pour juguler le chômage sont un échec total. Qu'il s'agisse du pacte de responsabilité financé par des économies sur les dépenses publiques, du CICE ou de la loi Macron, la courbe du chômage ne cesse de monter. Les conditions de travail continuent de se dégrader et entraînent la casse des services publics.

La FRANCE est malade de la régression sociale menée au nom du « modernisme ». Toutes les conquêtes sociales sont sous le feu du patronat, de la droite et du pouvoir actuel. Exemple : l'allongement de l'âge de la retraite, la baisse du pouvoir d'achat, la Sécurité sociale en danger, ce sont les salariés qui ont financé par leur travail le fonctionnement de notre système de protection sociale et solidaire. Il est plus juste et plus efficace que ceux qui relèvent des fonds de pension et des assurances privées comme dans le pays de l'oncle SAM.

Le patronat a rappelé qu'il VEUT un contrat de travail « AGILE », précaire, pour chaque salarié et des suppressions de charges patronales sur toutes nouvelles embauches, de quoi réduire le financement de la Sécurité sociale et des caisses de retraite. La remise en cause des Prud'hommes par la loi Macron va profondément réformer cette Justice gratuite et efficace.

Nous subissons le blocage de nos pensions, le montant n'a été que de 0,1 % fin octobre 2015 au lieu de 0,9 %, évolution qui avait été inscrite dans la loi adoptée en 2014 ; à cela, il faut ajouter les complémentaires avec le soutien de trois syndicats qui ont permis de les bloquer pour trois années.

Autre inquiétude, le risque prochain d'une mise en cause progressive de la pension de réversion. La retraite était synonyme de fin de vie. Les luttes sociales qui ont parcouru le XX^e siècle ont permis d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées. Nous voulons vivre dignement une retraite méritée !

Nous sommes quinze millions de retraités : le gouvernement et le patronat feraient bien de prendre conscience de nos légitimes revendications ; les défendre est non seulement indispensable pour nous mais également pour redresser l'économie et rétablir la confiance. Les retraités contribuent au développement de la société comme consommateurs, mais aussi comme acteurs au travers, de différentes activités d'intérêt général et social. Cela va de la garde des enfants à l'aide aux devoirs, mais aussi de l'engagement dans des associations, les syndicats, les conseils municipaux, près de quatre millions de retraités sont des aidants.

*Soyons toujours plus nombreux à faire face aux attaques patronales et gouvernementales...
Tous ensemble, défendons nos droits avec la CGT.*

Michel LATREILLE (Surl)

À propos du Cice (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi)

Ci-joint une déclaration « politico-syndicale » que j'ai faite à ma communauté de communes du Pays Tarusate*, dont je suis membre.

« Nous subissons tous, dans nos collectivités respectives (communes, communautés de communes, département...), la baisse des dotations de l'État. Pour les Landes, en 2014, la somme représente plusieurs dizaines de millions d'euros.

À l'opposé, le fameux Cice a amélioré, en 2014, la trésorerie des entreprises landaises de 55 millions d'euros.

On peut penser que le gouvernement a choisi de prendre aux collectivités pour donner au patronat. Pour quel résultat ?

Aucune entreprise landaise n'a annoncé avoir embauché grâce à cette mesure. Il n'a été demandé aucune contrepartie au patronat, notamment en termes d'embauches, et les Landes battent des records de chômage.

L'exemple de Tembec est frappant : l'usine a obtenu en 2014 autour de 305000€ de crédit d'impôt et devrait en percevoir 400000 en 2015. Soit l'équivalent d'une dizaine d'embauches annuelles. Au final, aucune embauche, le bénéficiaire de cette mesure est à coup sûr parti au Canada chez l'actionnaire ! Il a fallu aux salariés, avec la seule Cgt, faire quatre jours et demi de grève générale en août dernier pour obtenir : 2 embauches en CDI et 2 embauches en CDD.

Après les multiples attaques contre le monde du travail de la loi Macron (passée en force), nos gouvernants persistent en voulant soi-disant simplifier le code du travail !

Comment, avec de telles mesures, peut-on encore croire que nous avons un gouvernement de gauche ?! »

Guy DELMAS (Section Tartas)

*Le Pays Tarusate est composé de trois communes principales Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas

Pour parfaire notre culture

Orthographe, ce que l'on n'apprend pas à l'école !!!

Pour les férus de la langue française, un petit bijou que vous ne connaissiez peut-être pas.

Le plus long **mot palindrome** de la langue française est « ressasser ». C'est-à-dire qu'il se lit dans les deux sens.

« Institutionnalisation » est le plus long **lipogramme** en « e ». - C'est-à-dire qu'il ne comporte aucun « e ».

L'**anagramme** de « guérison » est « soigneur ». C'est-à-dire que le mot comprend les mêmes lettres.

« Endolori » est l'anagramme de son **antonyme** « indolore », ce qui est paradoxal.

« Squelette » est le seul mot masculin qui se finit en « ette ».

« Oû » est le seul mot contenant un « u » avec un accent grave. Il a aussi une touche de clavier à lui tout seul !

Le mot « simple » ne rime avec aucun autre mot. Tout comme « triomphe », « quatorze », « quinze », « pauvre », « meurtrier », « monstre », « belge », « goinfre » ou « larve » !

« Délice », « amour » et « orgue » ont la particularité d'être de genre masculin et deviennent féminins à la forme pluriel...

Toutefois, peu sont ceux qui acceptent l'amour au pluriel.

C'est ainsi ! « Oiseaux » est, avec 7 lettres, le plus long mot dont on ne prononce aucune des lettres seules : [o], [i], [s], [e], [a], [u], [x]. « oiseau » est aussi le plus petit mot de langue française contenant toutes les voyelles sauf Y.

Eh oui ! Je n'envoie pas que des bêtises !!! **Michel Teche**

L'union fait la force ! la lutte des classes n'a jamais cessé d'être !

Par Jean LANDRY

Vous en voulez la démonstration ? Alors c'est parti pour un petit voyage dans le temps !

1789 : La Révolution française ! La fin du système de l'exploitation de l'homme par l'homme et du servage ! Du moins on le supposait !

Certains ouvriers osent s'organiser collectivement, les ouvriers des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau se rapprochent des Républicains du Club des Cordeliers et fondent des coalitions dont celle des compagnons charpentiers qui tente d'imposer un tarif aux patrons.

La bourgeoisie constituante réagit aussitôt. L'avocat rennais, député du tiers-état, Isaac Le Chapelier fait voter, le **14 juin 1791**, une loi qui portera son nom et qui interdit toute association entre personnes d'un même métier ainsi que toute coalition ouvrière. Un décret du 20 juillet étendra ces interdictions aux campagnes à l'encontre des fermiers, des domestiques et des ouvriers agricoles.

Quelques jacqueries éclateront et l'agitation ouvrière sera réprimée dans le sang lors de la fusillade du Champs-de Mars le **17 juillet** qui fera une cinquantaine de morts et des centaines de blessés.

1848 : Sous le règne de Louis-Philippe, jamais l'adage « l'exploitation de l'homme par l'homme » n'aura trouvé autant de sens. Les impôts indirects passeront, en à peine dix ans, de 560 à 892 millions, plongeant ainsi les paysans et les ouvriers dans la misère.

Le milieu ouvrier français se révoltera, mais cette révolution avortera dans une répression systématique orchestrée par la haute bourgeoisie. 12000 prisonniers, 3000 morts et 4000 déportés aux colonies sans jugement viendront châtier le peuple parisien.

1871 : Les ouvriers se révoltent et la Commune est proclamée ! Adolphe Thiers, le Président de la III^e république, écrase cette révolte au terme d'une semaine sanglante. Contre les combattants parisiens dont 40000 ouvriers, Thiers, avec l'appui de Bismark, leur oppose une armée de 63500 hommes auxquels s'ajoutèrent 130000 prisonniers libérés d'Allemagne pour l'occasion. 20000 combattants parisiens furent massacrés (dont femmes et enfants), 36000 furent faits prisonniers et 4586 furent déportés en Nouvelle-Calédonie.

Malgré la répression, les organisations ouvrières réapparaissent rapidement et des congrès ouvriers se réunissent à Paris, Lyon et Marseille.

1874 : Grande avancée sociale ! Le temps de travail des enfants de moins de douze ans passe à six heures par jour.

1884 : La loi dite Waldeck-Rousseau autorise enfin la création des syndicats, légalisant ainsi un état de fait.

1892 : Interdiction du travail de nuit des femmes et les enfants de 16 à 18 ans passent à onze heures de travail quotidien.

1895 : Création de la CGT à Limoges. Elle réunit les délégués de 28 fédérations d'industries ou de métiers et de 126 syndicats non fédérés.

1919 : Après la terrible épreuve de la Première Guerre mondiale et les promesses sociales non tenues, la CGT bénéficie d'un fort courant d'adhésions dans un climat d'exaspération. La durée du travail hebdomadaire passe à 48 heures et celle du travail quotidien à 8 heures.

1936 : Un important mouvement de grève générale contraint le gouvernement socialiste de l'époque et le patronat à signer les **accords de Matignon**, consacrant ainsi des augmentations de salaires de 20% à 50%, la reconnaissance des libertés syndicales, la loi sur la semaine de 40 heures, deux semaines de congés payés et les conventions collectives. La CGT comprenait 4700000 adhérents.

Le 9 novembre 1940, Pétain ordonne la dissolution de la CGT. Sous la direction de Benoît Frachon, alors secrétaire général de la CGT, la lutte syndicale devient clandestine...

La suite dans le prochain numéro...